

Une question de capacités

Guide de la Convention relative aux droits des personnes handicapées



Remerciements

Ce guide a été rédigé par Valerie Karr, qui poursuit des études en vue de l'obtention d'un Ph.D à Teachers College, Columbia University, et dont l'expertise porte sur l'éducation de l'enfant et les handicaps.

Ce guide accompagne la brochure Une question de capacités, la version pour enfants de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Les deux ouvrages ont été élaborés à l'initiative de l'UNICEF sous la direction de la Section de protection de l'enfant, avec l'appui du groupe chargé du développement et de la participation des adolescents. Ce guide a été révisé et produit par la Division de la communication de l'UNICEF.

L'UNICEF souhaite remercier Rosangela Berman Bieler et Sergio Meresman, du Inter-American Institute on Disability and Inclusive Development, qui ont revu le texte de ce guide. Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude aux nombreuses autres personnes qui ont formulé des commentaires sur ses versions successives : Helen Schulte (UNICEF), Carolina Hepp (UNICEF), Ravi Karkara (UNICEF), Shaila Parveen Luna (UNICEF), Lena Karlsson (UNICEF Centre de recherche Innocenti) et Cristina Gallegos (UNICEF).

Les travaux de plusieurs chercheurs ont influencé la rédaction de guide : Victor Santiago Pineda, créateur de la Fondation Victor Pineda et auteur d'Une question de capacités ; Janet E. Lord, Katherine N. Guernsey et Joelle M. Balfe, coauteurs de Human Rights.YES! et Nancy Flowers, rédactrice ; Advocating Change Together (ACT) Minnesota, une organisation communautaire sur les droits des personnes handicapées dirigée par, et pour, des personnes souffrant de problèmes développementaux ou d'autres handicaps dans le but de les soutenir ; Janet E. Lord, LLB, LLM, LLM, partenaire, BlueLaw International LLP et coauteur de Human Rights.YES!: Action and advocacy on the rights of disabled persons, qui s'est chargée de la relecture de It's About Ability ; Hugh Vesquez, M. Nell Myhand et Allan Creighton avec le Todos Institute dont le programme Making Allies, Making Friends a inspiré certaines séances d'apprentissage participatif destinées aux jeunes.

Nous sommes également reconnaissants de l'appui généreux apporté à ce projet par le Comité allemand pour l'UNICEF.

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Mai 2009

Une autorisation est nécessaire pour reproduire des extraits de cette publication ou son intégralité. Veuillez vous adresser à l'UNICEF, Division de la communication, Section des professionnels du développement.

3 UN Plaza, New York, NY 10017, États-Unis
Tél. : (+1-212) 326-7434
Télécopie : (+1-212) 303-7985
Courriel : nyhdoc.permit@unicef.org

L'autorisation sera accordée gratuitement aux établissements d'enseignement et aux organisations à but non lucratif. Les autres devront s'acquitter d'une somme modique.

Illustration de la couverture :
Lea Nohemí Hernández

Maquette : BlissDesign.com

Table des matières

Les droits de l'homme sur une base participative : comment utiliser ce guide . . .	2
Notes à l'usage de l'animateur.	3
Partie I : Introduction sur les droits de l'homme et les handicaps.	7
▪ Diversité humaine et droits fondamentaux.	8
Valoriser les différences.	8
Qu'est-ce que les droits de l'homme ?	10
▪ Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées	
Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées	14
Diagrammes illustrant l'interdépendance des droits	19
Modèle social des handicaps.	20
Partie II : Respect de l'individu	24
▪ Égalité et non-discrimination.	25
Discrimination.	26
Mythes et stéréotypes	27
Respect	29
Intégration fondée sur l'égalité	31
▪ Droit de ne pas être soumis à la violence et à la maltraitance	34
Sécurité	34
Violence et maltraitance.	36
Arrêtez! Faire cesser la violence et la maltraitance.	41
▪ Le domicile et la famille	44
Le droit à un domicile et à une famille	44
Soutien familial.	46
Partie III : Intégration dans la communauté.	49
▪ Accessibilité et mode de vie indépendant	50
Accès aux projets	52
Arbre du mode de vie indépendant	54
▪ Éducation.	57
Décrocher les étoiles	58
Intimidation.	60
Notre classe.	63
Partie IV : Changement dans la société.	65
▪ Mobilisation et action.	66
Sensibiliser	67
Qu'est-ce qu'un mobilisateur ?	69
Établissement d'un plan d'action	71
Partie V : Vos commentaires sont importants!	76
Termes clés utilisés dans ce guide.	78
Ressources	
Document 1 : Version adaptée aux enfants de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées	81
Document 2 : Différent types de capacités	86
Annexe 1 : Comment favoriser l'intégration.	87

Les droits de l'homme sur une base participative : comment utiliser ce guide

Introduction

L'objectif de ce guide d'activités pédagogiques en faveur des droits de l'homme est de donner aux enfants et aux jeunes, handicapés ou non, un moyen de s'exprimer sur la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, de défendre leurs droits et de promouvoir l'intégration dans leurs communautés.

Ce guide a été conçu comme une ressource pour la brochure *Une question de capacités : Explication de la Convention relative aux droits des personnes handicapées*, un résumé de la Convention conçu spécialement pour les enfants. Les activités contenues dans ce guide doivent être utilisées par les jeunes dirigeants, les éducateurs des pairs, les enseignants et d'autres éducateurs au niveau de la communauté pour aider les 12 à 18 ans à comprendre comment la Convention s'applique aux enfants. Le principe fondateur de ce guide est que tous les enfants et tous les jeunes sont égaux; la confiance en soi et des attitudes et un soutien adéquats permettront à chaque individu de mener en toute dignité et pleinement la vie qu'il a choisie dans sa communauté.

Notez que ce guide n'a pas pour objet de servir de ressource de référence sur la Convention. Pour obtenir des informations supplémentaires sur les droits inscrits dans la Convention, connectez-vous sur le site <www.un.org/french/disabilities>.

Apprentissage fondé sur la participation

Ce guide d'activités s'adresse aux enfants et aux jeunes, handicapés ou non, afin qu'ils deviennent des apprenants bien informés capables de défendre les droits de l'homme et de sensibiliser l'opinion aux handicaps. Les différentes parties et les séances peuvent être utilisées sur une base individuelle ou ensemble. Tous les participants sont encouragés à prendre une part active aux activités, et les animateurs auront tout loisir d'adapter ce guide aux besoins de leurs apprenants. Des graphiques, des dessins et des activités pratiques qui s'adressent à l'ensemble des participants sont la pierre angulaire de ce processus d'apprentissage fondé sur la participation.

Rappelez-vous que ce guide a pour but de rassembler des individus et des groupes et de les aider à explorer ensemble ces sujets et ces questions dans un cadre ouvert, à l'abri de tout jugement, afin d'encourager les initiatives qui apporteront des changements. Chacun a le droit d'avoir une opinion, et les différences individuelles doivent être respectées.

Notes à l'usage de l'animateur

Tenir compte des différences individuelles

Les enfants et les jeunes ne sont pas tous pareils. Venus d'horizons variés, ils apporteront au groupe des expériences et des besoins très différents. Un **accès à la participation sur un pied d'égalité** est essentiel pour répondre à des besoins très divers, sans perdre de vue le fait que certains enfants et certains jeunes auront besoin d'un soutien supplémentaire et de plus de temps que les autres pour participer.

Questions clés à considérer :

- Formez des groupes aussi divers que possible, comprenant des enfants handicapés et non handicapés, en respectant un équilibre entre les sexes et les groupes ethniques.
- Assurez-vous que l'endroit choisi est confortable et propice au travail de groupe et aux échanges en toute sécurité.
- Réservez suffisamment de temps aux interactions personnelles et collectives pour que des relations et des amitiés puissent se nouer, et pour encourager le sentiment d'appartenir à une équipe. Aidez les enfants isolés à se joindre au groupe, s'ils le désirent. Respectez leur volonté s'ils ne désirent pas se joindre aux autres, mais essayez de faciliter leur participation.
- Assurez-vous que tous les besoins linguistiques sont couverts. Au besoin, recrutez des interprètes du langage des signes. Des descriptions des images, du matériel utilisé et des situations doivent être données aux enfants aveugles ou déficients visuels (*voir document 2 à la page 86 sur les différents modes de communication*).
- Utilisez un langage simple, notamment pour les enfants souffrant de handicaps intellectuels, qui ne savent pas lire, qui ont un faible niveau d'instruction, ainsi que pour les enfants dont la première langue est différente de celle qui est parlée.
- Assurez-vous que tous les aspects du programme sont accessibles à tous les enfants – les jeux, les activités de groupe et les discussions. Posez-vous les questions suivantes :
 - L'endroit est-il accessible ?
 - Le bâtiment comporte-t-il des escaliers ou des portes qui ne laissent pas passer les chaises roulantes ?
 - Les toilettes sont-elles accessibles aux chaises roulantes et aux enfants qui ont des problèmes moteurs ?
 - Y a-t-il assez de chaises et de tables pour tout le monde ? Peut-on reculer les chaises pour avancer les chaises roulantes jusqu'à la table ?
 - Pouvez-vous distribuer des documents écrits en gros caractères pour les enfants et les jeunes souffrants de déficiences visuelles ?
 - La langue, le matériel et la méthodologie sont-ils adaptés aux enfants dans les conditions/situations les plus différentes ?
 - La langue, le matériel et la méthodologie sont-ils culturellement appropriés pour tous les enfants du groupe ?

Source : *So you want to consult with children?: A toolkit of good practice*, Save the Children, 2003.

Attitudes positives

Ne sous-estimez pas le pouvoir que vous avez ou l'influence que vous pouvez exercer sur les autres. Encouragez toujours une attitude positive et d'acceptation dans un groupe en montrant l'exemple et en faisant un travail pédagogique. Des préjugés peuvent naître au sein d'un groupe, c'est pourquoi il est essentiel d'adopter une attitude positive. Il peut arriver que les participants communiquent au groupe des préjugés ou des stéréotypes acquis à la maison ou transmis par des amis. Il est important de se rappeler qu'en présence d'un préjugé, il convient de prendre le contrepied immédiatement de manière non menaçante. Cette situation doit être abordée fermement en faisant preuve de compréhension pour permettre à l'ensemble du groupe d'apprendre à accepter. Essayez de reformuler les commentaires pour mettre en valeur une attitude d'acceptation et la valeur de la diversité humaine.

Apprentissage participatif

Les activités proposées dans ce guide abordent l'apprentissage sous l'angle de la participation. L'animateur doit orienter les activités et permettre au groupe de prendre activement part à la discussion et à l'apprentissage. Rappelez-vous que plus le groupe est petit, plus le processus favorise la participation. Tout en valorisant la diversité humaine, nous devons permettre à chacun d'avoir une voix, faire preuve de souplesse, et encourager les jeunes participants à contribuer. Les groupes ne devraient jamais compter plus de 15 participants, si possible.

Les handicaps dans le cycle de vie

La société se compose d'individus et de groupes qui fonctionnent selon des modalités diverses. Les handicaps font partie du cycle de vie et peuvent apparaître à différentes étapes de la vie.

En voici quelques exemples :

- un bébé qui a besoin d'être porté ou mis dans une poussette pour se déplacer
- un petit garçon qui ne peut pas atteindre le bouton de son étage dans un ascenseur
- une personne qui a une jambe dans le plâtre qui doit monter des escaliers
- une femme en fin de grossesse qui essaie de monter dans l'autobus
- un citoyen illettré qui cherche des informations sur Internet
- un groupe de touristes qui ne parle pas la langue et qui essaie de communiquer
- quelqu'un qui ne peut pas lire les petits caractères d'imprimerie sur une ordonnance
- une personne âgée qui a de l'arthrite et ne peut pas tourner la poignée d'une porte

En général, les gens doivent vivre leurs handicaps dans une société qui n'est pas préparée ou qui n'accepte pas la diversité. Gardez à l'esprit que l'aspect le plus important d'un mode de vie indépendant suppose que l'individu a les moyens de prendre ses propres décisions et de gérer ses responsabilités. Le recours au soutien pour accomplir des activités quotidiennes est considéré comme un *modus vivendi* acceptable; il n'est pas considéré comme une dépendance. La clé d'une société ouverte est l'acceptation et le soutien qui garantissent l'accès de tous aux droits de l'homme.

Comprendre les handicaps

Notre compréhension des handicaps a évolué au fil du temps. Dans le passé, les personnes handicapées étaient considérées comme des objets de pitié bénéficiant passivement de l'aide

« Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres. »

– **Convention relative aux droits des personnes handicapées, Article premier.**

sociale. Cette vision évolue lentement pour laisser place à une approche des handicaps fondée sur les droits de l'homme, rejetant l'idée surannée selon laquelle les obstacles à la participation des personnes handicapées découlent principalement de leurs incapacités. Cette approche s'attache au contraire à éliminer les obstacles créés par la société qui empêchent les personnes handicapées d'exercer leurs droits sur la base de l'égalité avec les autres. Ces obstacles sont, entre autres, les attitudes négatives, les politiques et les pratiques discriminatoires, et les espaces inaccessibles. Selon cette approche, les handicaps

sont considérés comme un problème dont l'origine est à rechercher dans la société et, partant, comme une question de suppression des obstacles qui s'opposent à la pleine participation des personnes handicapées.

Ces obstacles sont tout ce qui s'oppose à une pleine participation à la société sur un pied d'égalité. En supprimant ces barrières comportementales et physiques — au lieu de traiter les personnes handicapées comme s'il s'agissait d'un problème à régler — les personnes handicapées peuvent devenir des membres actifs de la société et exercer tous leurs droits.

La Convention concerne les personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles et sensorielles durables. Elle peut aussi couvrir les personnes souffrant d'incapacités à court terme qui sont privées de leurs droits fondamentaux.

Source : United Nations Enable; pour des informations plus détaillées, consulter < <http://www.un.org/french/disabilities>>.

Inclure ne signifie pas intégrer les personnes handicapées à des structures existantes, mais transformer les systèmes pour qu'ils soient ouverts à tout le monde. Les communautés inclusives adoptent des mesures pour soutenir tous les enfants à la maison, à l'école, dans les centres de formation professionnelle, lors de manifestations sportives et culturelles et dans leurs communautés. Lorsque des obstacles surgissent, ces communautés transforment leur mode d'organisation pour répondre aux besoins de tous les enfants.

Source : *Disabled Children. Ending Discrimination and Promoting Participation, Development and Inclusion, Programme Guidance Note*, UNICEF, 2007

Conseils généraux pour l'inclusion :

- Traitez toujours les enfants et les jeunes avec respect! Assurez-vous que vous leur parlez directement et pas à un parent ou à un interprète.
- Répondez aux besoins individuels et écoutez la personne.
- Respectez la vie privée. Si vous avez des questions à poser sur les besoins de la personne ou le soutien dont elle a besoin, demandez-le lui au cours d'une conversation à l'écart du groupe. Ne prenez pas un individu à parti et ne communiquez pas les informations confidentielles qu'il vous a données.
- Soyez ouvert et faites preuve de souplesse. Certaines activités devront être modifiées ou changées selon les besoins de votre groupe. Cela ne pose pas de problème. Rappelez-vous que l'objectif général de l'activité est l'intégration, et introduisez les changements mineurs nécessaires pour faire participer tout le monde.
- Faites appel aux pairs et encouragez le travail d'équipe. Toutes les difficultés seront surmontées si tout le groupe s'y met.
- Traitez chacun avec dignité, respect et courtoisie.
- Veillez à ne pas adopter une attitude condescendante.
- Offrez votre assistance en demandant toujours si et comment la personne veut être aidée. N'insistez pas ou ne vous offensez pas si votre offre est rejetée.
- Vérifiez que le cadre dans lequel le groupe travaille permet à tous de participer sur un pied d'égalité (avec l'accès nécessaire).

Vous trouverez d'autres conseils sur la participation de personnes présentant d'autres types d'incapacités à l'Annexe I (p. 87).

Implications pratiques des droits de l'homme

L'exercice des droits est tributaire des circonstances sociales, économiques et culturelles. Dans de nombreux pays, les droits de l'homme n'existent que sur le papier. Il est important que nous comprenions les applications pratiques de nos droits fondamentaux.

Si l'animateur pense que le groupe y est préparé, parlez des conditions sociales, économiques et culturelles qui ont un impact sur les droits des enfants et des jeunes dans le monde, et comparez ces conditions à celles de leur communauté (par ex. enfants vivant dans des régions touchées par la guerre, travail des enfants, filles qui ne peuvent pas aller à l'école, enfants handicapés, etc.).

Partie I : Introduction aux droits de l'homme et aux handicaps



Diversité humaine et droits fondamentaux

Argumentation et aperçu général

Les participants examineront brièvement ou commenceront à se familiariser avec la diversité humaine, les droits fondamentaux et les conventions des Nations Unies. Cette partie met l'accent sur la compréhension des notions de base et la sensibilisation. Les séances visent à établir un lien entre les droits de l'homme et la valeur de la diversité humaine.

Objectifs généraux

À la fin du module, les participants seront en mesure de :

- comprendre la valeur de la diversité humaine
- comprendre les principes de base qui sous-tendent les droits de l'homme
- comprendre le rôle des Nations Unie dans la défense des droits de l'homme
- comprendre le rôle des pouvoirs publics locaux et d'autres institutions, y compris la communauté

Durée suggérée

2 heures et 15 minutes

Séances

A. Valoriser les différences

B. Qu'est-ce que les droits de l'homme ?

A. Valoriser les différences

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants se familiariseront avec les différentes capacités et réaliseront la valeur de leur utilisation collective en équipe.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants pourront identifier les différentes capacités au sein du groupe et collaborer pour surmonter les obstacles éventuels. Ils comprendront aussi que chacun a des capacités et des différences uniques.

Durée :

1 heure et 15 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Discussions en petits groupes, discussions en grand groupe et exposés

Matériel :

Tableau noir et craie ou grandes feuilles de papier et feutres

Processus

ÉTAPE 1 : travail en grand groupe (10 minutes)

Divisez le groupe en deux et demandez aux membres de classer les caractéristiques suivantes en fonction des différences ou des similarités :

- tous ont les cheveux long/cheveux courts
- toutes des filles/tous des garçons
- tous sont grands/tous ne sont pas grands
- tous ceux qui aiment le sport/qui ne l'aiment pas
- tous ceux qui font de la musique/qui n'en font pas
- tous ceux qui sont timides/pas timides

Note pour l'animateur : les mêmes personnes se regrouperont en fonction de ces différentes caractéristiques. Cet exercice vise à mieux faire comprendre et apprécier la diversité humaine.

ÉTAPE 2 : Discussion (10 minutes)

Discutez avec l'ensemble du groupe sur le fait que la diversité est un élément naturel de la vie humaine.

Tout le monde est différent, qu'il s'agisse de la couleur de la peau, du sexe, de la taille, de la religion, du quartier où l'on vit ou de tout autre chose. C'est la même chose pour les handicaps. Ils peuvent limiter la mobilité d'une personne (sa capacité à marcher) ou sa faculté à entendre, à voir, à goûter ou à sentir, mais ils ne limitent en rien ses points forts ou ses capacités. Les différences au sein d'un groupe sont précieuses. C'est d'elles que naissent la créativité et les idées nouvelles.

Racontez l'histoire suivante :

Fatima a 14 ans et elle a des problèmes de vue. Elle va à l'école locale avec ses amis, mais elle ne voit pas assez bien pour lire dans les livres ou pour regarder les images qu'on montre en classe. Parfois, le maître écrit des nombres au tableau qu'elle n'arrive pas à voir. La meilleure amie de Fatima, Alya, s'assoit à côté d'elle en classe et décrit les images et les expressions sur le visage du maître d'école. Alya lit aussi à Fatima et décrit les images dans leurs livres pour que Fatima puisse participer pleinement à la classe. Fatima se rappelle très bien les leçons d'histoire et aide Alya à étudier pour les examens. Alya aime aussi beaucoup les nombres et les maths. En équipe, les deux fillettes travaillent très bien à l'école. Elles s'aident mutuellement en utilisant au mieux leurs capacités.

Note pour l'animateur : cette histoire fictive est fournie à des fins de discussion uniquement. Vous pouvez utiliser des histoires personnelles si vous le souhaitez.

ÉTAPE 3 : Travail en petits groupes (25 minutes)

Divisez les participants en groupes de quatre ou cinq personnes. Demandez aux groupes de réfléchir à l'histoire de Fatima et d'Alya et de trouver un ou deux exemples de fois où ils ont eu des difficultés à faire un travail et où quelqu'un les a aidés, en formant une équipe.

Demandez aux participants de mentionner et d'énoncer toutes les capacités qui les ont aidés à accomplir cette tâche (la personne qui avait besoin d'aide et la personne qui a apporté cette aide) sur une feuille de papier. Puis demandez-leur de préparer leur discussion pour le groupe. Par exemple, être bon en calcul, savoir écouter, dessiner, lire, pouvoir prendre la parole, etc.

ÉTAPE 4 : Discussion (25 minutes)

Demandez aux groupes de se réunir en un seul grand groupe. Chaque groupe accrochera sa feuille de papier à l'avant de la salle. Chaque groupe présentera ses capacités collectives. Après chaque exposé, demandez au groupe ce qui lui a permis d'accomplir sa tâche. Donnez aux participants le temps de discuter et de réfléchir à ces listes.

ÉTAPE 5 : Résumé (3 à 5 minutes)

Répétez que chaque membre du groupe a des capacités uniques qui lui sont propres; en équipe, et avec le soutien adéquat, chacun peut devenir un membre productif du groupe.

Points clés

- Chaque personne a des capacités uniques et précieuses.
- En travaillant ensemble, on peut accomplir tout ce qu'on veut.
- La garantie des droits et des chances pour tous contribue à promouvoir les capacités.

B. Qu'est-ce que les droits de l'homme ?

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants apprendront ce qu'on entend par droits de l'homme et ils se familiariseront avec les conventions des Nations Unies.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants comprendront ce qu'on entend par droits de l'homme et ils pourront identifier certains des principes clés de ces droits (par ex. les droits de l'homme sont universels, ils ne peuvent pas être retirés ou séparés). Ils seront à même de comprendre ce que sont les Nations Unies, et le rôle des conventions de l'ONU en tant qu'instruments internationaux.

Durée :

1 heure

Méthodes utilisées pendant la séance :

Discussion en grand groupe et séances de réflexion collective

Matériel :

Tableau noir et craie ou grandes feuilles de papier et feutres

Processus

ÉTAPE 1 : Discussion (25 minutes)

Écrivez les citations suivantes sur une feuille de papier ou au tableau, et lisez-les à haute voix.

« Une maîtresse d'école me gronde et me dit que je suis un animal. Elle crie fort (...) et elle commence immédiatement à me battre. »

— **Enfant handicapé, 12 ans, Soudan. Source : Ending Legalised Violence Against Children, Global Report 2006, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, 2006.**

« Tous les soirs, quand il est l'heure de se reposer, j'ai très peur d'être poursuivi par des gens qui sont morts pendant la guerre, notamment des amis qui se sont battus avec moi pendant la guerre. »

— **Jeune homme, 21 ans, Libéria. Source : La Voix des Jeunes, UNICEF; pour des informations plus détaillées, consulter <www.unicef.org/voy/speakout/speakout_453.html>.**

« [Je voudrais] pouvoir participer à des activités, aller là où les enfants qui ne sont pas handicapés peuvent aller. »

— **Fillette, 11 ans, Lettonie. Source : Innocenti Insight on Children and Disability in Transition in CEE/CIS and Baltic States, UNICEF, 2005.**

« J'ai reçu des châtiments corporels du jour où j'ai commencé l'école. Maintenant, je suis habitué. »

— **Élève de 7e année, Pakistan. Source : Ending Legalised Violence Against Children, Global Report 2006, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, 2006.**

Lisez les citations ci-dessus à haute voix et demandez aux participants de faire des observations :

Qu'est-ce que ces propos ont en commun ?

Ces citations sont des témoignages d'enfants qui ont été victimes d'injustice, sous différentes formes. On leur a pris quelque chose, et ils ne se sentent pas en sécurité. Ils ne se sentent pas respectés et sont victimes de discrimination, ils ne sont pas autorisés à participer, que ce soit à l'école ou à d'autres activités. Ce « quelque chose » porte un nom. Cela s'appelle les « droits ».

Lisez la définition ci-dessous et passez en revue les points de Le saviez-vous ?

Le saviez-vous ?

- Les droits de tout être humain devraient être reconnus et respectés par tous.
- Les droits de l'homme font partie de ce que vous êtes. Nous naissons tous libres et égaux.
- Les droits de l'homme appartiennent à tous. Personne n'a besoin de nous les donner et ils ne peuvent pas nous être retirés. Personne ne peut te dire que tu n'as pas ces droits.

- Les droits de l'homme sont liés entre eux. On ne peut pas les séparer les uns des autres.
- On ne peut pas exercer ses droits si on ne sait pas qu'on les a!

ÉTAPE 2 : Réflexion
(15 minutes)

Demandez aux participants de citer certains droits de l'homme et de donner des exemples d'occasions où ils ont pu (ou non) exercer un droit dans leur communauté. Sur une feuille de papier, au tableau ou sur un carton, faites une liste ou dessinez les extrêmes qui consistent à avoir et ne pas avoir un droit. Donnez des exemples de droits fondamentaux, si nécessaire.

ÉTAPE 3 : Discussion en grand groupe (20 minutes)

Expliquez aux participants qu'ils vont apprendre beaucoup de choses sur les droits de l'homme et leur interdépendance. Dites-leur que les Nations Unies offrent une plate-forme pour que les pays passent des accords internationaux (aussi appelés Conventions) qui protègent et encouragent le respect des droits de l'homme.

Les droits de l'homme :

Tous les habitants de la planète sont protégés par des lois qui défendent leurs droits et leur dignité intrinsèque (c'est-à-dire la dignité que leur confère leur naissance). Par exemple, tous les êtres humains ont le droit de vivre et de ne pas être réduits en esclavage. Ces droits sont proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée en 1948 par tous les États Membres des Nations Unies. Tous les enfants ont le droit d'être nourris et de bénéficier de soins de santé, d'aller à l'école et d'être protégés de la violence et des mauvais traitements. Les enfants ont également le droit de donner leur avis lorsque des grandes personnes prennent des décisions qui les concernent, et le droit que leur opinion soit prise en compte. Les droits des enfants sont énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

Source : *Une question de capacités*, UNICEF, avril 2008.

Exemples de droits fondamentaux

Le droit à la vie

Le droit d'aller à l'école

Le droit de vivre indépendamment dans la communauté

Le droit de vivre en liberté et en sécurité

Le droit d'appartenir à un pays

Le droit d'avoir des opinions, de les exprimer et de les échanger avec d'autres

Le droit de travailler

Le droit à la vie privée

Le droit à la non-discrimination

Le droit d'être traité équitablement devant un tribunal

Le droit de se marier et de fonder une famille

Le droit de ne pas être soumis à la cruauté ou à des châtements

Le droit de ne pas être soumis à la violence et à la maltraitance

Expliquez que la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) adoptée en 1989 est l'un des résultats importants obtenus par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir les droits de l'homme. Cette Convention a été le premier document à donner la priorité aux droits des enfants dans la lutte mondiale pour le respect des droits de l'homme. Les droits qu'elle énonce visent à garantir que les enfants ont ce dont ils ont besoin pour grandir, se développer et apprendre en toute sécurité et en bonne santé, afin qu'ils deviennent des membres à part entière de leurs communautés. La CDE stipule clairement que tous les enfants ont les mêmes droits, y compris les enfants handicapés!

Pour garantir que les personnes handicapées soient traitées sur un pied d'égalité avec les autres, les États Membres des Nations Unies ont élaboré la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Ils ont bénéficié de l'aide de personnes handicapées et des organisations qui les représentent dans cette entreprise. La Convention est entrée

Les **Nations Unies** sont une organisation internationale composée par les gouvernements de ses 192 pays membres qui travaillent ensemble pour apporter la paix et la justice dans le monde. L'ONU a été créée en 1945 pour empêcher que des guerres n'éclatent à l'avenir, pour protéger les droits de l'homme et pour offrir un lieu où tous les pays du monde peuvent se réunir pour examiner des questions et des problèmes importants qui affectent tout un chacun.

Source : *United Nations Guidelines on Justice in Matters Involving Child Victims and Witnesses of Crimes (Version pour les enfants)*, Bureau des Nations Unies pour le contrôle des drogues et la prévention du crime /UNICEF, 2006.

en vigueur (est devenue un texte de droit international) le 3 mai 2008. La Convention protège et encourage le respect des droits fondamentaux de toutes les personnes handicapées, y compris les enfants et les jeunes.

Prises ensemble, la CDE et la Convention relative aux droits des personnes handicapées constituent un cadre juridique solide visant à garantir que tous les enfants handicapés peuvent aller à l'école, jouer et prendre part aux activités que tous les enfants aiment faire. La CDE donne la liste de tous les droits de l'enfant. La Convention relative aux droits des personnes handicapées réaffirme ces droits en faveur des enfants (et des

adultes) qui vivent avec un handicap et décrit les mesures que les gouvernements doivent mettre en place en faveur des enfants (et des adultes) handicapés pour que leurs droits soient respectés.

Points clés

- Les personnes handicapées, y compris les enfants, sont souvent privées de leurs droits.
- Les droits fondamentaux s'appliquent à toutes les personnes indépendamment de leurs différences.
- Les droits fondamentaux sont liés entre eux. Ils sont interdépendants et ne peuvent être divisés.
- Les conventions des Nations Unies sont des textes de droit international que les pays peuvent signer et ratifier. Les pays qui ont ratifié (approuvé) une convention ont promis de la respecter. Ils sont obligés d'examiner et de réviser, si nécessaire, leurs propres lois nationales pour s'assurer qu'elles sont conformes aux objectifs de la convention.

Ressources supplémentaires :

www.un.org/rights/dpi1774e.htm

www.un.org/millennium/law/treaties.htm

www.unicef.org/crc/

Qu'est-ce qu'une convention ?

Une **convention** est un accord entre des pays qui acceptent de respecter les mêmes obligations dans un domaine particulier. Lorsqu'un pays signe et ratifie (c'est-à-dire approuve) une convention, cette convention est un engagement juridique qui détermine ce que fait le gouvernement dans ce domaine. Elle conduit souvent le gouvernement à adopter et à modifier ses propres lois afin qu'elles correspondent aux objectifs de la convention. On parle de **ratification** lorsqu'une convention ou un accord signé est officiellement approuvé par un pays et devient la loi dans ce pays.

Source : *Une question de capacités*, UNICEF, avril 2008.

Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Objet et présentation

Les participants examineront les principes de la Convention et le modèle social des handicaps pour se familiariser avec ceux-ci.

Objectifs généraux

À la fin du module, les participants seront en mesure de:

- comprendre les principes de la Convention
- comprendre les liens entre les droits de l'homme
- comprendre les différentes manières de percevoir les handicaps

Durée suggérée

3 heures et 5 minutes

Séances

- A. Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées
- B. Diagrammes illustrant l'interdépendance des droits
- C. Modèle social des handicaps

A. Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Brève description de la séance

Cette séance a pour but de familiariser les participants avec les droits des personnes handicapées, y compris ceux des enfants handicapés.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants seront en mesure d'expliquer les objectifs de la Convention, les raisons pour lesquelles il était nécessaire de se doter d'un accord international portant spécifiquement sur les personnes handicapées, y compris les enfants, et ils pourront donner des exemples de réalisation de droits humains.

Durée :

1 heure et 20 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Présentation à l'ensemble des participants, discussion et activités en petit groupes

Matériel :

Rouleau de papier pour chevalet, feutres ou peinture de couleur, distribution de documents concernant la version pour enfants de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées à la page 81–85.

Processus

ÉTAPE 1 : Introduction (20 minutes)

Introduction de la Convention relative aux droits des personnes handicapées en tant que convention des Nations Unies dont le but est de protéger et promouvoir les libertés et les droits fondamentaux des personnes handicapées, y compris les enfants. Demander aux participants pourquoi, d'après eux, il était nécessaire d'adopter une convention séparée alors qu'il existait déjà d'autres conventions protégeant et promouvant les droits de toutes les personnes. Établir que la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) s'applique à tous les enfants, y compris les enfants handicapés, et que la Convention relative aux droits des personnes handicapées renforce les droits décrits dans la CDE.

Lisez le poème et utilisez les informations figurant dans l'encadré pour étayer la discussion.

*Je n'ai pas de jambes,
Mais j'ai des sentiments,
Je ne vois pas,
Mais je réfléchis tout le temps,
Bien que je sois sourde,
Je veux quand même communiquer,
Pourquoi les autres pensent-ils que je suis inutile, vide et muette,
Alors que je suis capable comme n'importe qui,
De réfléchir au monde qui nous entoure*

— Coralie Severs, 14 ans, Royaume-Uni

Document 1 : version pour enfants de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées à la page 81–85.

Spécifiez bien que tous les articles de la Convention sont indivisibles, interdépendants et indissociables, ce qui signifie qu'ils sont étroitement liés les uns aux autres et ne peuvent être dissociés. Indiquez que certains articles sont généraux et concernent l'ensemble de la Convention, tandis que d'autres sont spécifiques, tels que le droit à l'éducation et le droit au travail. Faites valoir que si tous les articles de la Convention s'appliquent aussi bien aux enfants qu'aux adultes, celle-ci contient aussi un article qui est spécifiquement consacré aux enfants – Article 7.

Les enfants handicapés et leurs familles continuent d'être confrontés à des problèmes qui, tous les jours, compromettent l'exercice de leurs droits. La discrimination et l'exclusion liées aux handicaps existent dans tous les pays, dans toutes les couches de la société et dans tous les contextes économiques, politiques, religieux et culturels. La discrimination que subissent les enfants handicapés et leurs familles peut être directe ou indirecte, ou un mélange des deux. La discrimination directe se produit lorsque, délibérément, un enfant handicapé n'est pas traité comme les autres, en raison de son invalidité. La discrimination indirecte se produit lorsque des pratiques ou des politiques qui ne semblent pas être discriminatoires à première vue ont en pratique un impact discriminatoire sur les enfants et entraînent une privation de certains de leurs droits fondamentaux.

Source : *Promoting the Rights of Children with Disabilities*, Innocenti Digest No. 13, UNICEF

Article 7 – Les enfants handicapés

Les gouvernements décident de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les enfants handicapés bénéficient de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sur la base de l'égalité avec les autres enfants. Ils conviennent aussi de faire en sorte que les enfants handicapés puissent exprimer librement leur opinion sur toute question les concernant. L'intérêt de l'enfant devrait toujours être une priorité.

Source : *Une question de capacités*, UNICEF, avril 2008.

Articles généraux :

Article 1 : Objet

Article 2 : Définitions

Article 3 : Principes généraux

Article 4 : Obligations générales

Articles de portée générale :

Article 5 : Égalité et non-discrimination

Article 6 : Femmes handicapées

Article 7 : Enfants handicapés

Article 8 : Sensibilisation

Article 9 : Accessibilité

Articles spécifiques :

Article 10 : Droit à la vie

Article 11 : Situations de risque et situations d'urgence humanitaire

Article 12 : Reconnaissance de la personnalité juridique dans des conditions d'égalité

Articles 13 et 14 : Accès à la justice

Article 14 : Liberté et sécurité de la personne

Article 15 : Droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Article 16 : Droit de ne pas être soumis à la violence et à la maltraitance

Article 17 : Protection de l'intégrité de la personne

Article 18 : Droit de circuler librement et nationalité

Article 19 : Autonomie de vie et intégration dans la société

Article 20 : Mobilité personnelle

Article 21 : Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information

Article 22 : Respect de la vie privée

Article 23 : Respect du domicile et de la famille

Article 24 : Éducation

Article 25 et 26 : Santé et réadaptation

Article 27 : Travail

Article 28 : Protection sociale

Article 29 : Participation à la vie politique et à la vie publique

Article 30 : Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports

Faites valoir que la Convention comporte 50 articles en tout. Les Articles 1 à 31 portent sur les droits des personnes handicapées et les mesures que les gouvernements devraient adopter pour les protéger. Les Articles 32 à 50 indiquent comment les gouvernements et la société civile (y compris les organisations représentant les enfants et les jeunes) devraient coopérer pour s'assurer que tous les droits des personnes handicapées sont respectés.

L'Article 35, par exemple, dispose que les gouvernements qui ont ratifié la Convention doivent suivre les progrès accomplis par rapport aux promesses qu'ils ont faites. Ils doivent consigner leurs progrès et les mesures qu'ils ont prises dans un rapport. Les personnes handicapées, y compris les enfants, ont le droit de participer à la rédaction de ce rapport. Un comité des Nations Unies (Le Comité des droits des personnes handicapées) examinera ces rapports et donnera aux pays des conseils sur les mesures supplémentaires à adopter pour mettre en œuvre les dispositions de la Convention et protéger plus efficacement les droits des personnes handicapées.

ÉTAPE 2 : Activités en petits groupes (30 minutes)

Divisez les participants en quatre ou cinq groupes et distribuez les feuilles de papier et les feutres ou la peinture. Attribuez à chaque groupe une série de droits. Demandez-leur de décrire ou de peindre le cas d'une personne dont ces droits particuliers n'ont pas été respecté sur l'un des côtés de la feuille de papier. Puis demandez-leur de décrire ou de dessiner l'exemple d'une personne dont les droits sont respectés sur l'autre côté de la feuille de papier. Expliquez-leur que ces affiches seront exposées dans la salle, à l'école, dans un centre ou dans la communauté pour montrer que ces droits s'appliquent à tous.

ÉTAPE 3: Discussion générale (30 minutes)

Demandez aux participants de montrer leurs dessins à l'ensemble des participants. Commencez par le dessin du droit bafoué, puis celui de droit qui a été respecté. Posez les questions suivantes :

- Comment les enfants ou l'enfant ont-ils fait respecter leurs droits ?
- Quels obstacles ont-ils rencontrés pour faire respecter leurs droits ?
 - Exemples : Faire évoluer des attitudes négatives, obtenir le soutien de la communauté ou du gouvernement grâce à un travail en équipe ou en éduquant les autres.

Affichez ces dessins comme s'il s'agissait d'une peinture murale dans la communauté ou dans l'école à des fins de sensibilisation.

Note pour l'animateur : Si les élèves ont de la peine à trouver des exemples, suggérez-leur de penser à ce qu'ils font chaque jour. Jouent-ils? Vont-ils à l'école? Est-ce qu'ils vivent à la maison? Les emmène-t-on chez le médecin quand ils sont malades? Rappelez-leur que ce sont des droits dont ils jouissent mais que certaines personnes se voient refuser ces mêmes droits. Demandez-leur de dessiner certains de ces exemples.

Points clés

- Ces droits devraient être garantis partout dans le monde pour tous les enfants et les jeunes handicapés.
- Soyez prêts à répondre à des questions et à donner des exemples de respect des droits de divers groupes (droits des personnes âgées, des enfants, des femmes, etc.).

B. Diagrammes illustrant l'interdépendance des droits

Brève description de la séance

Cette séance a pour but de faire comprendre aux participants que les droits de l'homme sont liés entre eux.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants seront conscients du fait que les droits s'appuient sur les besoins de l'être humain et que le non-respect de ces droits fondamentaux a des conséquences négatives.

Durée :

1 heure

Méthode utilisée pendant la séance :

Discussion en grand groupe

Matériel :

Dessin des diagrammes des droits sur une grande feuille de papier ou un tableau noir

Processus

ÉTAPE 1: Introduction (5 minutes)

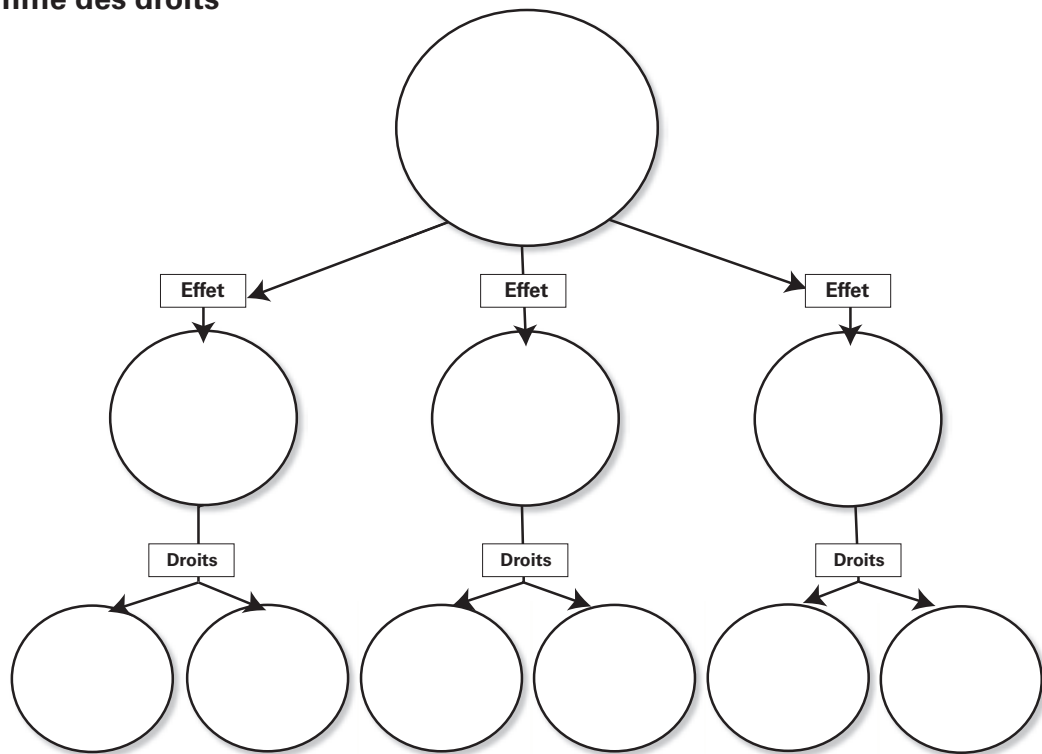
Présentez l'activité en faisant observer que les droits de l'homme dépendent des besoins de l'être humain et que ces droits doivent être respectés pour tous les êtres humains. Expliquez que cette activité aidera les participants à comprendre comment les droits sont liés entre eux et que le non-respect d'un droit peut avoir plusieurs conséquences négatives.

ÉTAPE 2 : Démonstration (40 minutes)

Montrez comment dessiner le diagramme :

1. Inscrivez un droit fondamental extrait de la Convention au centre du grand cercle au sommet du diagramme (par ex. droit à l'éducation).
2. Demandez « Si ce droit n'est pas respecté, quels sont les trois conséquences possibles ? » Inscrivez trois des conséquences mentionnées dans les cercles libellés « effets ».
3. Prenez chacune de ces trois conséquences ou effets (par ex. ne sait pas lire) et demandez « Quels sont les droits fondamentaux qui ne seront pas respectés à cause de cet effet (par ex. le droit au travail en raison de l'incapacité de lire et de remplir un dossier de candidature) ? » Inscrivez chaque droit fondamental dans le cercle qui correspond à l'effet.
4. Complétez deux ou trois diagrammes des droits.

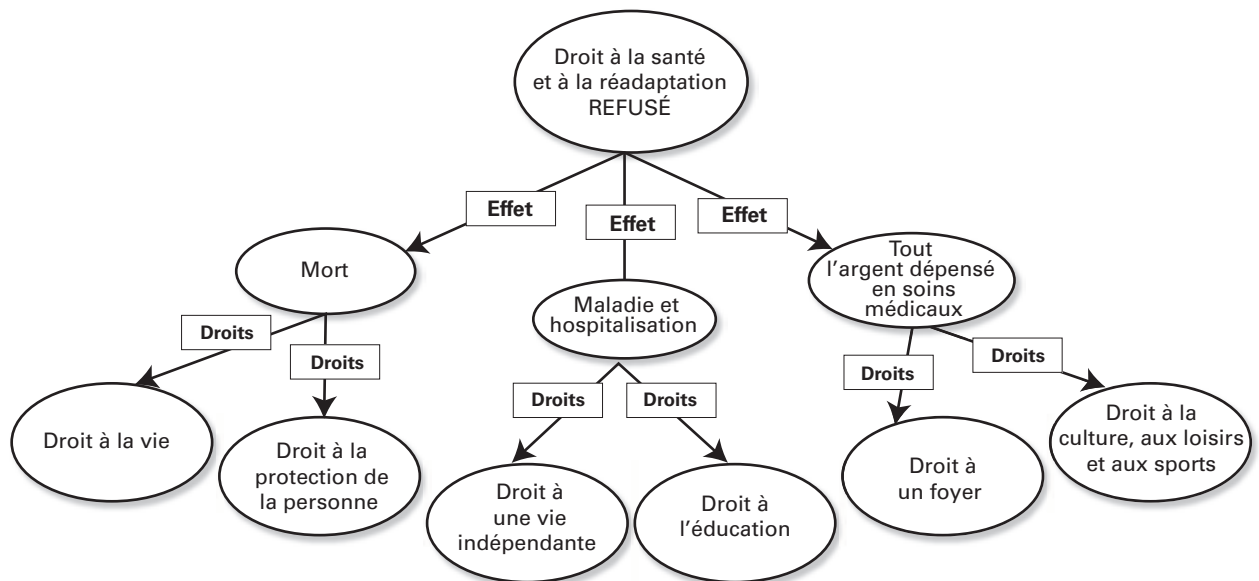
Diagramme des droits



Exemple :

Santé et réadaptation

Vous avez droit, comme les autres, au même éventail et à la même qualité de soins médicaux gratuits ou d'un prix abordable. Vous avez aussi droit aux services de santé spécifiques qui vous sont nécessaires si vous souffrez d'un handicap.



ÉTAPE 3 : Discussion (15 minutes)

Discutez des exemples et posez les questions suivantes :

- Que se passe-t-il quand un droit n'est pas respecté ?
- Quel est l'effet le plus négatif ?
- Qu'apprenons-nous avec cette activité sur l'interdépendance des droits ?

Source : *Human Rights. YES!, Action and advocacy on the rights of persons with disabilities*, Human Rights Resource Center, 2007; pour des informations plus détaillées, consultez <www.humanrightsyes.org>.

Points clés

- Tous les droits sont liés.
- Le non-respect d'un droit entraîne le non-respect d'autres droits.

C. Modèle social des handicaps

Brève description de la séance

Cette séance a pour but de familiariser les participants avec l'idée que l'on se faisait dans le passé des personnes handicapées et le modèle social des handicaps sur lequel se fonde la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants seront en mesure d'expliquer le modèle social des handicaps.

Durée :

45 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Présentation à l'ensemble des participants et discussion

Matériel :

Tableau noir et craie ou grande feuille de papier et feutres

Processus

ÉTAPE 1 : Discussion (40 minutes)

Commencez en disant :

Nous sommes tous différents, qu'il s'agisse de la couleur de notre peau, de notre sexe, de notre taille, de notre forme ou d'autre chose. Il en va de même pour les handicaps. Ils limitent parfois la capacité d'une personne d'entendre ou de marcher ou même la manière de comprendre les choses. Mais indépendamment de nos différences, nous sommes tous des êtres humains. Les handicaps n'entament pas les droits de la personne en tant qu'être humain. Ils représentent juste une des nombreuses différences qui caractérisent les gens.

Affichez les expressions suivantes sur trois grandes feuilles de papier pour en discuter :

- Modèle médical des handicaps (2 à 5 minutes)
- Modèle « charité » des handicaps (2 à 5 minutes)
- Modèle social des handicaps (10 à 12 minutes)

Préparez un tableau avec trois colonnes en donnant quelques exemples pour chaque modèle et laissez les enfants compléter le tableau en donnant leurs propres exemples.

Note pour l'animateur : Assurez-vous de consacrer plus de temps à la discussion sur le modèle social des handicaps qu'aux autres deux modèles.

Demandez aux participants ce que ces expressions signifient. Discutez de la signification de ces expressions en vous appuyant sur les définitions ci-dessous. Soulignez bien que la Convention relative aux droits des personnes handicapées s'appuie sur le modèle social des handicaps et que lorsqu'on élimine les barrières sociales et physiques, toutes les personnes peuvent participer activement à la vie et être des membres dont la contribution à la société est appréciée. Il est important de se souvenir des modèles du passé concernant les handicaps pour tirer les leçons qui s'imposent de nos erreurs et nous acheminer vers un monde équitable.

Modèle médical des handicaps

L'idée est que les handicaps sont des problèmes médicaux qu'il faut résoudre ou des maladies qu'il faut guérir. Derrière ce modèle se cache l'idée selon laquelle une personne handicapée est brisée ou malade et qu'il faut la remettre sur pied ou la guérir. Beaucoup de personnes essaient de réparer le handicap grâce à des interventions médicales. Elles ne considèrent pas les handicaps comme une barrière entre la société ou le milieu physique, mais plutôt comme un fardeau qui pèse sur un individu qui a un problème qu'il faut résoudre.

- Le handicap est mauvais.
- Le handicap est un problème personnel – le handicap est en toi, c'est ton problème.
- Pour arranger les choses, il faut soigner les gens et s'arranger pour qu'ils aient l'air aussi peu handicapés que possible.
- Seuls des professionnels peuvent aider les personnes handicapées à s'intégrer et à être acceptées par la société.



Posez les questions suivantes aux participants :

- Dans quelle mesure le modèle médical des handicaps porte-t-il préjudice aux personnes handicapées ?
- Dans quelle mesure le modèle médical contribue-t-il au respect des droits des personnes handicapées ?
- Le modèle médical favorise-t-il le respect ? L'indépendance ?

Modèle « charité » des handicaps

L'idée est que les personnes handicapées sont sans défense et qu'il faut prendre soins d'elles. Il est beaucoup plus facile pour les gens de ressentir de la pitié et de faire preuve de charité envers les personnes handicapées que d'essayer de surmonter leur peur ou leur gêne. Les personnes handicapées sont comme tout le monde et elles **N'ONT PAS BESOIN** de notre charité. Elles ont le droit d'être traitées sur un pied d'égalité.



Posez les questions suivantes aux participants :

- Dans quelle mesure le modèle « charité » des handicaps porte-t-il préjudice aux personnes handicapées ?
- Dans quelle mesure ce modèle contribue-t-il au respect des droits des personnes handicapées ?
- Ce modèle « charité » favorise-t-il le respect ? L'indépendance ?

Modèle social des handicaps

Ce modèle a pour but d'éliminer les obstacles créés par la société ou les contraintes physiques qui empêchent l'être humain de bénéficier de ses droits fondamentaux. Il s'agit notamment de promouvoir des attitudes positives, de modifier le milieu physique pour le rendre accessible à tous et de fournir des informations de façon à ce que tout le monde puisse les comprendre.

- Le handicap est une simple différence, comme le sexe (être une fille ou un garçon) ou la race.
- Être handicapé n'est ni bien ni mal, c'est simplement un aspect de ce que tu es.
- Les droits sont bafoués quand une personne handicapée vit dans une société inaccessible.
- Pour que les personnes handicapées participent pleinement, nous devons faire évoluer nos sociétés, notamment les règles, les attitudes des gens face aux handicaps et même les bâtiments (pour les rendre accessibles).
- La responsabilité de ces changements incombe aux gouvernements, mais les adultes et les jeunes handicapés, les parents d'enfants handicapés, d'autres personnes qui luttent pour l'intégration des personnes handicapées et les organisations de soutien aux droits de l'enfant ont aussi leur rôle à jouer.

- D'autres personnes, comme les femmes enceintes, les très jeunes enfants, les personnes âgées, les livreurs qui apportent de gros objets bénéficient aussi des améliorations apportées à l'accès.

Demandez aux participants :

- Dans quelle mesure le modèle social des handicaps est-il différent du modèle médical et du modèle « charité » ?
- Dans quelle mesure le modèle social mesure contribue-t-il au respect des droits des personnes handicapées ?
- Ce modèle social favorise-t-il le respect ? L'indépendance ?



Source : *Human rights. YES! Action and advocacy on the rights of persons with disabilities*, Human Rights Resource Center, 2007 et Kids As Self Advocates; pour obtenir des informations détaillées, consultez < www.humanrightsyes.org> and < www.familyvoices.org/fvkasa_org/resources/files/history-model.html>

ÉTAPE 2 : Résumé (5 minutes)

Examinez brièvement les trois modèles d'attitude face aux handicaps. Mettez en valeur le modèle social en expliquant que les attitudes de tous peuvent changer et que tout le monde peut améliorer l'accessibilité du milieu physique. Expliquez que les participants obtiendront des informations supplémentaires sur les attitudes et l'accessibilité lors des activités suivantes.

Points clés

- La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées se fonde sur le modèle social des handicaps.
- Les handicaps font partie de la diversité des être humains.
- La société doit s'adapter pour mieux intégrer tous les individus.
- Notre manière de considérer les handicaps et celle des autres peuvent changer.

Ressources supplémentaires : In The Picture; pour des informations plus détaillées, consultez <www.childreninthepicture.org.uk/au_socialmodel.htm>.

Partie II : Respect de l'individu



Lea Nohemí Hernández, 25, Nicaragua

Égalité et non-discrimination

Article 4 : Obligations générales

Aucune loi ne doit entraîner de discrimination envers les personnes handicapées. S'il le faut, les gouvernements adopteront des lois protégeant les droits des personnes handicapées et s'assureront que ces lois sont en vigueur. Lorsque des lois ou traditions anciennes sont source de discrimination contre des personnes handicapées, les gouvernements doivent trouver des moyens de les modifier. Ton gouvernement peut demander des conseils à des organisations d'enfants handicapés lorsqu'il décide de modifier ces lois et ces politiques.

Source : *Une question de capacités*, UNICEF, avril 2008.

Articles 5 et 6 : Non-discrimination et sexe

Les gouvernements reconnaissent que toutes les personnes ont le droit d'être protégées par la loi et que les lois d'un pays s'appliquent à tous ceux qui y vivent.

Les gouvernements savent que les femmes et les filles handicapées sont confrontées à différents types de discrimination. Ils consentent à protéger leurs libertés et leurs droits fondamentaux.

Source : *Une question de capacités*, UNICEF, avril 2008.

Argumentation et aperçu général

Les séances qui suivent ont pour but de sensibiliser les participants à l'importance de l'égalité et de la non-discrimination. Les activités introduiront les participants aux concepts d'égalité, non-discrimination et respect et leur permettront de mieux comprendre les liens qui les unissent.

Un exemple d'égalité

Tout le monde a droit à l'éducation. Quand l'école utilise des manuels scolaires, les gouvernements doivent s'assurer que les enfants mal voyants disposent d'un texte écrit en gros ou en Braille, selon leurs besoins. Ainsi ces enfants auront accès *sur un pied d'égalité* aux informations figurant dans les manuels scolaires. On peut éviter des frais en demandant à un camarade de classe de lire le texte à haute voix ou d'enregistrer des nouvelles ou des textes sur cassettes.

Objectifs généraux

À la fin de cette séance, participants seront en mesure de :

- comprendre le concept de discrimination
- comprendre les mythes et stéréotypes courants concernant les handicaps
- comprendre les principes d'égalité
- comprendre le concept de respect de tous en appliquant des principes d'intégration
- identifier les moyens de créer des conditions nécessaires pour que tous les êtres humains puissent vivre dans la dignité

Durée suggérée

4 heures et 10 minutes

Séances

- A. Discrimination
- B. Mythes et stéréotypes
- C. Respect
- D. Intégration fondée sur l'égalité

A. Discrimination

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants étudieront le concept de discrimination et les sentiments associés à la discrimination.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants pourront identifier différents types de discrimination. Ils discuteront des causes profondes de la discrimination (informations erronées et stéréotypes) et des mauvais traitements qui en résultent. Les participants seront conscients de leur responsabilité de ne pas se livrer à la discrimination et de prévenir la discrimination à l'égard des autres en toute sécurité.

Durée :

1 heure et 20 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Discussions en grand groupe et en petits groupes

Matériel :

Aucun

Processus

ÉTAPE 1 : Introduction (5 minutes)

Expliquez au groupe que la « discrimination fondée sur les handicaps » signifie que des personnes ne sont pas traitées équitablement ou sont exclues en raison de leur handicap. La discrimination crée un engrenage de sévices et de mauvais traitements qui peut déboucher sur l'oppression d'un groupe de personnes.

Expliquez au groupe que de nombreuses personnes ont été victimes de discrimination en raison de leur sexe, âge, race, religion, origine ethnique, langue, préférence sexuelle ou d'un handicap, et que cet exercice permettra d'examiner certains des sentiments associés à la discrimination. Expliquez que les gens peuvent appartenir à plusieurs groupes et que ces groupes ne sont pas des catégories fermées qui définissent une personne. Cet exercice permet d'identifier les idées erronées les plus courantes lorsque les personnes ne sont identifiées que dans l'optique du groupe. Pendant cet exercice, il est important de se souvenir que nous sommes tous uniques et que le fait de traiter les gens comme des individus et sur un pied d'égalité est un moyen de combattre la discrimination.

ÉTAPE 2 : Travail en petits groupes (45 minutes)

Demandez aux participants de former des groupes de quatre ou cinq personnes. Demandez ceci aux membres des groupes :

1. Pensez à un groupe auquel ils appartiennent (s'ils préfèrent parler de l'appartenance à plusieurs groupes, il n'y a aucun problème). Es-tu un garçon ou une fille ? As-tu un handicap ? Appartiens-tu à un groupe religieux ?
2. Que ressens-tu quand tu penses que tu es membre d'un groupe ? (Fierté, souffrance, doutes ?)
3. Partage avec ton groupe les *qualités positives* du groupe auquel tu appartiens. Qu'est-ce que les gens ne savent généralement pas à propos de ton groupe ?
4. Parle à ton petit groupe d'éventuels cas de discrimination et de mauvais traitements à l'égard de ton groupe.
5. Pense à la manière dont ce traitement t'a touché. Que croyaient ceux qui te maltraitaient ou qui maltraitaient les autres ? Quelles informations erronées possédaient-ils ?
6. Qu'espères-tu que les membres de ton groupe n'auront plus jamais à subir à l'avenir ?
7. Comment montres-tu aux gens les qualités positives de ton groupe ?

ÉTAPE 3 : Discussion en grand groupe (30 minutes)

Demandez aux participants de se regrouper pour discuter. Demandez-leur de raconter certaines des histoires qui ont été racontées dans les petits groupes. Demandez-leur et faites les observations suivantes :

- As-tu appris quelque chose de positif des autres groupes ?
- Les personnes handicapées sont un groupe victime de discrimination.
- Les personnes qui font de la discrimination sont souvent mal informées ou croient à des stéréotypes.
- Expliquez que tous les membres du groupe sont responsables d'eux-mêmes, qu'il ne faut pas faire de discrimination et demandez-leur de penser à des moyens sûrs d'éviter que les autres ne fassent de la discrimination.

Points clés

- Les personnes handicapées sont souvent victimes de discrimination.
- Le déni des droits fondamentaux d'une personne est une forme de discrimination.
- Il faut encourager les gens à prendre leurs responsabilités en termes de prévention de la discrimination, mais toujours mettre l'accent sur la sécurité de l'action et non la violence.

B. Mythes et stéréotypes

Brève description de la séance

Cette séance a pour but d'aider le groupe à comprendre les stéréotypes dont sont victimes les personnes handicapées et à voir comment ils affectent leurs vies.

Objectif :

À la fin de la séance les participants sauront quels sont les mythes et les stéréotypes dont sont victimes les personnes handicapées.

Durée :

1 heure

Méthodes utilisées pendant la séance :

Discussion en grand groupe et en petits groupes

Matériel :

Photographies, tableau noir et craie ou grandes feuilles de papier et feutres

Processus

ÉTAPE 1 : Introduction et exercice en petits groupes (25 minutes)

Discutez de ce qu'est la discrimination et du fait que les gens sont souvent victimes de discrimination à cause d'idées erronées et d'attentes que nous avons les concernant. Demandez à un membre du groupe de lire à haute voix le texte de l'encadré « discrimination fondée sur le handicap ».

L'expression « discrimination fondée sur le handicap » signifie que certaines personnes ne sont pas traitées équitablement ou sont victimes d'exclusion en raison d'un handicap ou de manières de fonctionner qui sont différentes.

Constituez des petits groupes de quatre ou cinq personnes et demander aux participants de rechercher dans les médias (journaux, revues), dans des bandes dessinées, dans leurs manuels scolaires, etc. des anecdotes ou des images négatives ou positives qui ont trait à la discrimination etc.

Note pour l'animateur : Les anecdotes et les images peuvent porter sur des exemples de discrimination qui peuvent toucher n'importe qui dans la société (enfants, adultes, personnes handicapées, personnes âgées, etc.).

Demandez au groupe d'examiner les points suivants :

- Pensez aux différents groupes dans votre école et votre communauté.
- Pensez aux différents mythes et stéréotypes, à la fois négatifs et positifs, qui existent dans votre école et dans votre communauté.
- Discutez d'exemples où le fait d'être différent ou d'appartenir à un groupe minoritaire a entraîné la discrimination ou provoqué la violence dans votre école ou votre communauté.
- Discutez d'exemples où le fait d'être différent ou d'appartenir à un groupe minoritaire a entraîné une discrimination positive ou des privilèges dans votre école ou votre communauté.
- Voyez comment cette situation touche les individus et l'ensemble du groupe.

ÉTAPE 2 : Discussion en grand groupe (25 minutes)

Présentez une situation qui permet d'introduire le concept de l'égalité des chances, qui signifie que toutes les personnes ont les mêmes droits.

Note pour l'animateur : Pour parler des questions de diversité, de l'équité et de l'égalité, vous pourriez présenter une situation dans laquelle des animaux très divers (un éléphant, un phoque, un singe, un chat et un poisson) doivent grimper à un arbre. Il est évident qu'on demande la même chose à tous ces animaux mais leurs caractéristiques individuelles sont très différentes. Certains animaux grimperont facilement à l'arbre tandis que pour d'autres, ce sera totalement impossible. Quand on parle d'intégration, il importe d'être sensible aux besoins et aux capacités des autres pour garantir l'égalité des chances.

D'autres exemples peuvent être utilisés pour faciliter la compréhension du concept. Si vous utilisez du matériel visuel et qu'il y a des enfants aveugles ou mal voyants dans le groupe, n'oubliez pas de décrire l'image. Vous pouvez demander aux enfants de discuter d'autres exemples d'égalité des chances qu'ils puiseront dans leurs expériences personnelles.

Exemples :

- Un enfant doit être nourri par sa mère pour grandir et devenir indépendant.
- Un enfant a besoin de lunettes pour pouvoir lire et s'instruire comme les autres.

Demandez des exemples de différentes manières de fonctionner et expliquez ce qui peut être fait pour garantir l'égalité des droits et des chances.

ÉTAPE 3 : Résumer (5 à 10 minutes)

Discutez de l'impact des mythes et stéréotypes qui se cachent derrière la discrimination sur les droits de toutes les victimes de discrimination, y compris les personnes handicapées. Faites valoir que les perceptions sociales doivent changer ou ont évolué. La responsabilité nous incombe de ne pas promouvoir les stéréotypes et de traiter tous le monde avec respect, comme des membres égaux de la société.

C. Respect

Brève description de la séance

Pendant cette séance, les participants examineront le concept de respect et sa relation avec celui d'égalité.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants pourront expliquer ce que le terme respect signifie et comment on peut traiter les gens avec respect. On introduira le concept de respect, socle de l'égalité.

Durée :

35 minutes

Exemples de mythes et stéréotypes concernant les personnes handicapées

Les personnes handicapées :

- ne peuvent pas vivre seules
- doivent faire l'objet de pitié
- sont sans défense
- sont maudites/les handicaps sont la marque du diable
- ne peuvent rien apprendre ou ne peuvent pas aller à l'école
- sont bien mieux à la maison
- ne pourront jamais travailler
- doivent être guéries
- ne peuvent pas faire de sport
- ne se marieront jamais et n'auront jamais d'enfants
- sont stupides
- ne sont pas actives sexuellement
- resteront toujours des enfants

Source: *Human Rights. YES!, Action and advocacy on the rights of persons with disabilities*, Human Rights Resource Center, 2007; for details see <www.humanrightsyes.org>.

Méthodes utilisées pendant la séance :

Réflexion collective et discussion en grand groupe

Matériel :

Tableau noir et craie ou grande feuille de papier et feutres

Processus

ÉTAPE 1 : Introduction (5 minutes)

Expliquez au groupe que pour instaurer l'égalité et libérer le monde de la discrimination, les gens doivent se traiter mutuellement avec respect.

ÉTAPE 2 : Réflexion collective (25 minutes)

Expliquez au groupe que vous allez explorer le concept de « respect » et ce que cela signifie pour le groupe. Expliquez que vous allez créer un diagramme du mot respect, simplement pour afficher visuellement ce que le terme respect signifie.

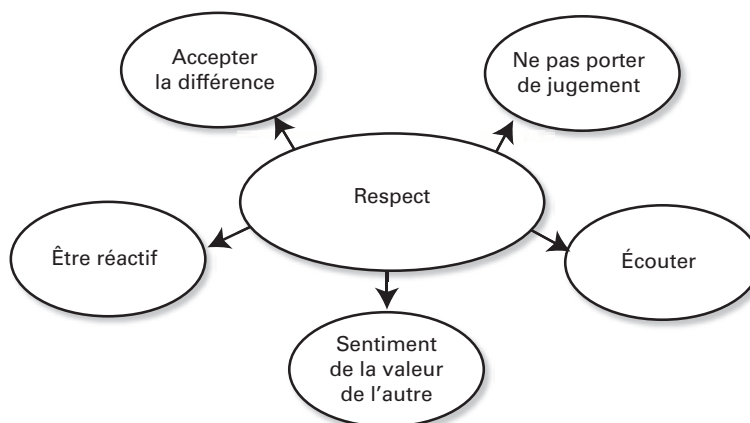
Demandez aux participants de penser à quelqu'un (un membre de la famille, un ami, un dirigeant, etc.) qu'ils respectent. Qu'est-ce qui fait que tu respectes cette personne ?

Dessinez un cercle sur le tableau noir ou la feuille de papier dans lequel vous inscrirez le mot « respect » et noterez les réponses aux questions suivantes :

- Que veut dire respecter quelqu'un ?
- Quels mots vous sont venus à l'esprit quand vous avez pensé à une personne que vous respectez ?
- Comment fait-on pour traiter les personnes handicapées avec respect ?

Exemple de diagramme du respect :

Explorer avec le groupe les caractéristiques ou les similarités que tous les enfants – avec leurs propres capacités et leurs différentes manières de fonctionner – ont en commun, par exemple, la capacité d'aimer et d'être aimés, de communiquer et de dialoguer entre eux, de s'entraider, d'enseigner aux autres leurs compétences et de se faire des amis.



Le **respect** de l'autre signifie que l'on est prêt à accepter les différences des autres même s'ils ont l'air différent de nous, s'ils ont une religion différente ou s'ils viennent d'un pays différent. Cela signifie aussi que l'on traite les autres comme on voudrait être traité.

Source : *Defining diversity, prejudice and respect*, The Children's Hospital, 2004; pour des informations plus détaillées, consulter <www.thechildrenshospital.org/wellness/info/kids/20760.aspx>.

ÉTAPE 3 : Résumer (5 minutes)

Demandez aux membres du groupe comment ils se sentent quand on leur manque de respect. Que font-ils quand quelqu'un leur manque de respect ?

Expliquer que tout le monde mérite de se sentir respecté par sa famille, ses amis, sa communauté et son gouvernement. Le respect doit être mutuel. C'est une question d'équité et de justice, et qui sert de base à l'égalité.

Points clés

- Le respect pour les différences des autres/leurs caractéristiques personnelles est la pierre angulaire de l'égalité.
- Tout le monde mérite le respect.
- Tout le monde peut apporter sa contribution à la société.

D. Intégration fondée sur l'égalité

Brève description de la séance

Cette séance a pour but de présenter aux participants l'intégration dans la vie quotidienne et l'importance de la sensibilisation et de l'élimination des obstacles du milieu pour atteindre l'égalité.

Objectif :

À la fin de la séance les participants auront pris conscience des obstacles qui subsistent, ainsi que de la possibilité et de l'importance de créer des conditions favorables à l'intégration.

Durée :

1 heure et 15 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Activités en petits groupes et discussion en grand groupe

Matériel :

Grande feuille de papier et feutres ou papier et crayons

Processus

ÉTAPE 1 : (15 minutes)

Introduire le concept de « esthétique pour tous ». (dessiner une ou plusieurs images comme celle-ci, décrivant des situations comme celle qui sont suggérées ci-dessous, et qui ne se rapportent pas uniquement à une culture, une race, un sexe ou un groupe démographique)

Les membres de notre société fonctionnent de diverses manières :

Ton milieu (domicile, école, rues, parcs, ville) est-il préparé à offrir les mêmes chances de participation à tout le monde ?



Choisissez l'une des situations décrites par les images ci-dessus et demandez :

Que peut-on faire différemment de sorte que :

- une personne âgée puisse monter chez elle par l'escalier de manière plus sûre, plus confortable et plus indépendante
- une personne en chaise roulante puisse utiliser les toilettes
- une personne aveugle puisse trouver son chemin

Qui d'autre pourrait bénéficier de ces améliorations ?

Pouvons-nous trouver des exemples de solutions qui seraient faciles à appliquer dans notre école ou notre communauté de sorte que toutes les personnes puissent participer pleinement à la vie de la société ?

ÉTAPE 2 : (5 minutes)

Présentez et examinez le concept de dispositifs d'aide aux personnes handicapées, en utilisant des exemples allant de la simple loupe ou à la rampe, au lecteur d'écran d'ordinateur pour les aveugles ou d'autres exemples s'appliquant au contexte de votre communauté.

ÉTAPE 3 : Discussion (5 minutes)

Réviser avec les participants la notion selon laquelle toutes les personnes sont différentes. Puis demandez-leur de se diviser en groupes pour discuter des moyens de s'assurer que tout le monde est intégré dans notre programme.

Montrez et distribuez le Document 2 sur les différents types de capacités et expliquez que le document montre les diverses méthodes que les handicapés peuvent utiliser pour étudier en utilisant le langage des signes et le Braille.

ÉTAPE 4 : Activité en petits groupes (25 minutes)

Demandez aux participants de former des groupes de quatre à cinq personnes. Demandez aux groupes d'établir une liste des moyens qui favoriseront l'intégration de tous dans le groupe. Examinez les questions suivantes :

- Quels soutiens sont nécessaires pour intégrer tout le monde ?
- Faut-il modifier le milieu physique ?
- Les attitudes doivent-elles être plus ouvertes/respectueuses ?
- Les activités sont-elles présentées de manière à intégrer tout le monde ?
- Comment peut-on les modifier pour intégrer tout le monde ?
 - Exemples : changement d'attitudes, désir d'aider, demande d'aide si nécessaire, réorganisation de la salle ou des activités, utilisation du travail en équipe.

ÉTAPE 5 : Discussion de groupe (*25 minutes*)

Demandez à chaque groupe de présenter sa liste des pratiques d'intégration et adoptez un accord d'intégration pour le groupe applicable à l'ensemble du programme.

Examinez les expériences des différents groupes et voyez comment le travail d'équipe et l'adaptation des activités peuvent contribuer à garantir l'égalité.

Points clés

- Les activités peuvent et doivent être accessibles à tout le monde.
- Les handicaps font partie de la diversité humaine. Nous pouvons tous apprendre et participer pleinement aux activités de la vie avec des soutiens appropriés.
- Les solutions peuvent être simples et faciles à élaborer.

Droit de ne pas être soumis à la violence et à la maltraitance

Article 16 : Droit de ne pas être soumis à la violence et à la maltraitance

Les enfants handicapés doivent être protégés de la violence et de la maltraitance. Ils ne doivent pas être maltraités ou malmenés chez eux ou à l'extérieur. Si tu as subi des violences ou a été maltraité, tu as le droit d'obtenir de l'aide pour faire cesser ces violences et te rétablir.

Source : *Une question de capacités*, UNICEF, avril 2008.

Objet et présentation

Les activités ci-dessous ont pour but de permettre aux participants de mieux comprendre des situations où des personnes handicapées sont victimes de violence et de mauvais traitements. Au cours de cette séance, les participants apprendront ce que cela signifie de se sentir en sécurité et comment éviter et prévenir les mauvais traitements.

Objectifs généraux

Quand ils auront achevé ces activités, les participants seront en mesure de :

- identifier différents types de violence et de maltraitance
- dire pourquoi la sécurité est importante
- comprendre le rôle des témoins et comment ils peuvent agir pour décourager ou enrayer la violence
- comprendre l'importance d'une politique et d'une pratique de tolérance zéro de la violence et de la maltraitance à l'école et dans la communauté
- comprendre que les personnes handicapées, notamment les jeunes et les enfants, sont particulièrement exposées à la violence et aux mauvais traitements
- identifier des moyens de mettre fin à des situations de violence ou de maltraitance sans avoir recours à la violence

Durée suggérée

3 heures et 45 minutes

Séances

- A. Sécurité
- B. Violence et maltraitance
- C. Ne bougez plus! Faire cesser la violence et la maltraitance

A. Sécurité

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants prendront conscience du fait que les personnes handicapées risquent d'être plus exposées à la violence et aux mauvais traitements que les autres et ils définiront ce que cela signifie de se sentir en sécurité et de garantir des conditions de sécurité.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants pourront expliquer ce que cela signifie de se sentir en sécurité et donner des exemples de mesures à prendre pour que le groupe soit un lieu sûr. Les participants apprendront à comprendre que certaines personnes ne se sentent pas toujours en sécurité et que les personnes handicapées risquent d'être exposées à la maltraitance et à la violence. Ils comprendront aussi que les témoins de tels actes peuvent jouer un rôle critique en agissant pour éviter ou mettre fin à la violence.

Durée :

45 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Visualisation et discussion

Matériel :

Tableau noir et craie ou grandes feuilles de papier et feutres

Processus

ÉTAPE 1 : Introduction (5 minutes)

Expliquez au groupe que tout le monde a droit à la sécurité et de ne pas être soumis à la violence et à la maltraitance. Cela signifie que tout le monde devrait se sentir en sécurité à la maison, à l'école, dans sa communauté et partout ailleurs. Certaines personnes sont plus exposées aux mauvais traitements parce qu'elles ne sont pas traitées sur un pied d'égalité ou parce qu'elles ne peuvent pas obtenir d'aide. Les enfants, par exemple, ont souvent de la difficulté à se défendre ou à dénoncer les mauvais traitements. En ce qui concerne les enfants handicapés, il leur est encore plus difficile de se protéger contre des agresseurs. Même s'ils arrivent à en parler, ils risquent de ne pas être écoutés ou de ne pas être crus. Il est important que tout le monde se sente en sécurité et soit à l'abri de la violence. La Convention protège les personnes handicapées et s'assure que les conditions sont réunies pour leur sécurité, leur garantissant notamment une représentation juridique devant l'instance judiciaire compétente quand ils dénoncent la maltraitance.

ÉTAPE 2 : Visualisation (30 minutes)

Demandez aux membres du groupe de visualiser (créer une image dans leur esprit) d'un moment au cours duquel ils se sont sentis totalement en sécurité, sans avoir peur ou sans qu'on leur crie après, un moment au cours duquel ils se sont sentis totalement détendus et en sécurité. Certains d'entre eux se seront peut-être sentis en sécurité à la maison, chez des amis, à l'église ou à l'école. D'autres auront peut-être trouvé la sécurité dans leur esprit ou dans un lieu où ils étaient totalement seuls.

Une histoire vraie

Michel est né handicapé. Il avait de la difficulté à entendre, à parler et à utiliser ses mains; il faisait souvent tomber des objets. Michel parlait plus lentement que les autres enfants parce qu'il avait de la difficulté à trouver le mot correct. La famille de Michel n'était pas très gentille avec lui. Son père le frappait sur la tête et le grondait souvent. Michel ne recevait que peu de nourriture et avait très peu de temps pour se nourrir. Il devait manger autant qu'il le pouvait avant qu'on lui retire sa nourriture. À cause de tout cela, Michel se sentait souvent fatigué et il était beaucoup plus petit que les enfants de son âge. Michel avait de gros problèmes parce que sa manière d'être n'était pas respectée, qu'il n'avait pas de soutien et parce que sa condition était aggravée par les mauvais traitements dont il était victime.

Source : Histoire anonyme qui a été racontée à l'auteur.

Visualiser :

- Où était cet endroit ?
- Qui s’y trouvait ?
- Que se passait-il ?
- Comment te sentais-tu ?

Demandez à chaque membre du groupe de reporter son attention sur le groupe et de dire ce qu’il a pensé à l’énoncé de ces questions.

Demandez au groupe ce que cela signifie d’être en sécurité ? Écrivez les réponses sur le tableau noir ou sur une grande feuille de papier.

Exemples de sécurité :

- Personne ne crie après toi ou ne te frappe.
- Tu te sens à l’aise.
- Les gens t’écotent.
- On te respecte.
- On t’encourage à donner ton avis ou à t’exprimer.
- On ne t’oblige pas à faire ce que tu ne veux pas faire.
- Tu es heureux.
- Tu n’as pas peur.

ÉTAPE 3 : Résumer (10 minutes)

Demandez aux participants s’il est important de se sentir en sécurité pendant les activités de groupe. Partagez certaines réflexions dont il sera important de se souvenir pendant les activités de groupe. Faites remarquer qu’il faut plus de temps à certaines personnes pour partager leurs idées ou participer aux activités de groupe. Certaines personnes ont de la difficulté à s’exprimer ou à écrire. Encouragez les participants à poursuivre ces réflexions et à faire en sorte que le groupe soit un endroit sûr où partager et s’instruire dans le respect de tous.

Points clés

- Tout le monde a le droit de se sentir en sécurité à l’endroit où il vit, travaille et joue.
- Les handicapés sont parmi les personnes les plus exposées à la violence et à la maltraitance.
- Les réflexions issues de cette activité doivent être reprises au cours des autres séances et activités.

B. Violence et maltraitance

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants identifieront différents types de maltraitance ou de violence et identifieront des moyens de surmonter des situations dangereuses ou violentes.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants pourront identifier les quatre types de maltraitance et donner des exemples de chaque type. Ils étudieront pourquoi certaines personnes sont plus exposées à la maltraitance et discuteront des moyens de prévenir et d'éviter la violence et les mauvais traitements de manière non violente.

Durée :

1 heure et 30 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Discussions en grand groupe et en petits groupes

Matériel :

Tableau noir et craie ou grandes feuilles de papier et feutres

Processus

ÉTAPE 1 : Introduction (15 minutes)

Écrivez les mots « violence » et « maltraitance » au tableau noir ou sur une grande feuille de papier. Demandez aux participants de définir ces mots. Que signifient-ils ?

Demandez :

- Qu'est qu'une relation violente ? Qu'est-ce qu'un comportement abusif ?
- Pourquoi certaines personnes sont-elles plus exposées à la violence et à la maltraitance ?
- Qu'est ce qui expose les enfants à la violence ? (voir la version pour enfants de l'étude sur la violence)
- Pourquoi les enfants et les jeunes handicapés sont-ils particulièrement vulnérables ?
- Quels exemples connaissons-nous de relations violentes/abusives ? Comment avons-nous réagi ?

Exemples :

- Les enfants et les jeunes sont plus exposés parce qu'ils n'ont pas achevé leur croissance; ils ne peuvent pas se défendre facilement.
- De nombreux enfants et jeunes ont peur de dénoncer la violence car elle est commise par une personne qui a un pouvoir sur eux.
- Certains d'entre eux dépendent de la personne qui les maltraite pour leur nourriture, un logement ou un emploi.
- Certains d'entre eux n'ont personne vers qui se tourner pour changer la situation.
- Certains d'entre eux sont plus vulnérables en raison de leur sexe, de leur race, de leur origine ethnique ou d'un handicap.

Source : *Étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants adaptée aux enfants et aux jeunes*, Nations Unies, 2006.

Expliquez au groupe que cette activité permettra d'explorer divers types de violence ou de maltraitance. Le meilleur moyen d'apprendre comment éviter, arbitrer ou prendre la situation en main en cas de violence consiste à en comprendre les causes et les dynamiques. Ce n'est pas une bonne idée de répondre à la violence et aux mauvais traitements par la violence. Au cours de cette activité, les participants apprendront les solutions non violentes à opposer à la maltraitance.

ÉTAPE 2 : Discussion en grand groupe (30 minutes)

Expliquez au groupe que la violence et la maltraitance peut provoquer le désespoir et la peur. Ces comportements font perdre confiance en soi et donnent aux victimes l'impression qu'elles sont impuissantes. Pour se remettre en selle et reprendre les choses en main, nous devons savoir reconnaître quand les mauvais traitements surviennent. La violence contre les enfants n'est jamais excusable. Les gouvernements et les communautés doivent protéger les enfants, y compris les enfants handicapés, contre la violence et les mauvais traitements. Si ton pays a ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant ou la Convention relative aux droits des personnes handicapées, ton gouvernement est tenu de prendre des mesures pour mettre fin à la violence contre tous les enfants.

Par **mauvais traitements envers les enfants** on entend le mal fait à des enfants, notamment la négligence, la violence physique, sexuelle ou mentale perpétrée par quelqu'un qui est responsable de ces enfants, qui a du pouvoir ou un contrôle sur eux et en qui les enfants devraient pouvoir avoir confiance.

Exemples de violence et de maltraitance :

- (entre enfants) la persécution en milieu scolaire
- la violence entre frères et sœurs
- l'agression physique/verbale entre le père et la mère
- les fessées ou les mauvais traitements administrés aux enfants
- les sévices sexuels

Note pour l'animateur : Une activité supplémentaire sur la persécution est prévue dans la Partie III, activité B sur l'éducation, page 60.

Où la violence ou les sévices surviennent-ils ?

- à la maison
- à l'école ou dans d'autres cadres d'apprentissage
- dans des institutions tels que les orphelinats; dans les prisons ou autres lieux de détention, comme les cellules de la police
- sur le lieu de travail
- dans la communauté

Source : *Étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants adaptée aux enfants et aux jeunes*, Nations Unies, 2006.

On parle de **violence** quand quelqu'un utilise la force ou son pouvoir pour faire sciemment, et non pas accidentellement, du mal à quelqu'un. Par violence, on entend aussi bien les menaces de violence que les actes qui peuvent éventuellement faire du mal, ainsi que ceux qui font réellement du mal. On peut faire du mal à quelqu'un mentalement ou on peut porter atteinte à sa santé et à son bien-être, ainsi qu'à son corps.

Écrivez au tableau ou sur une grande feuille de papier :

Types de sévices :

1. Violence physique
2. Verbale/affective/psychologique
3. Ne pas être traité sur un pied d'égalité
4. Utilisation/exploitation

Note pour l'animateur : il est possible que certains participants veuillent parler de leur propre cas et de la violence qu'ils ont subie. Dans ce cas, il faut les encourager à s'exprimer et s'assurer que tous les participants sont en sécurité et qu'ils sont respectés. Si les participants veulent parler plus longtemps, invitez-les à discuter de leur expérience avec vous à un autre moment (par ex., à la fin de la journée ou pendant une pause).

Mentionnez l'expression « violence physique » et demandez au groupe :

- Qu'est ce que la violence ou les sévices physiques ?
- Quels sont les différents types de sévices physiques ?
 - Exemples : Frapper, pincer, donner des claques, violer ou faire subir des sévices sexuels.

Inscrivez les exemples sur le tableau noir ou la feuille de papier à côté de « violence physique ». Expliquez qu'il arrive souvent dans la vie que les enfants soient victimes de violence de la part des autres enfants et des adultes. Bien souvent, les enfants handicapés sont plus exposés que les autres à la violence, y compris à l'abandon.

Montrez les mots « verbale/affective/psychologique ». Expliquez que les sévices ne sont pas toujours physiques. Les paroles et les menaces font aussi partie des actes de violence. Posez les questions suivantes et prenez note :

- Quels sont les types de violence verbale/affective/mentale que vous connaissez ?
 - Exemples: Insulter, crier, rabaisser quelqu'un, menacer de frapper quelqu'un, persécuter, tourmenter, négliger/ignorer, etc.

Montrez les mots « ne pas être traité sur un pied d'égalité ». Rappelez les exercices précédents au cours desquels vous avez identifié ensemble les stéréotypes dont sont victimes les personnes handicapées et des cas où des personnes n'étaient pas traitées équitablement. Demandez au groupe :

- Quels exemples peut-on donner de traitement peu équitable ?
 - Exemples : Ne pas permettre aux enfants handicapés d'aller à l'école, choisir en dernier les enfants handicapés dans les équipes de sport, refuser d'être amis avec quelqu'un en raison de son handicap, un immeuble dont les escaliers ne permettent pas aux personnes en chaises roulantes d'entrer, etc.

Expliquez que par égalité on entend que chaque personne a droit au mêmes respect, traitement, chances et droits, indépendamment, par exemple, de sa couleur, de son pays d'origine, de sa religion, de ses convictions politiques ou des handicaps qu'elle peut avoir.

Montrez les mots « utiliser/exploiter » sur le tableau noir. Expliquez que ce type de sévices s'applique au cas où quelqu'un profite d'une autre personne. Demandez au groupe :

- Quels sont les exemples d'utilisation/exploitation que vous connaissez ?
 - Exemples : prendre l'argent de quelqu'un ou payer cette personne moins que la somme due pour son travail, demander sans cesse des services à quelqu'un sans rien donner en retour.

- Note : l'Holocauste nous fournit un exemple historique d'exploitation lorsqu'on a utilisé des personnes handicapées pour faire des expériences médicales et qu'on les a tuées ensuite (Evans, Suzanne E., *Forgotten Crimes: The Holocaust and People with Disabilities*, Disabilities Rights Advocates, 2004).

ÉTAPE 3 : Discussion en petit groupe (25 minutes)

Constituez des petits groupes de quatre à cinq participants. Demandez aux petits groupes de discuter des points suivants et inscrivez les réponses :

- Qu'arrive-t-il à quelqu'un qui est maltraité ?
- Comment se sentent ces personnes ? (Exemples : impuissantes, sans intérêt, stupides)
- Est-ce que la violence peut se poursuivre indéfiniment si personne n'apporte d'aide à la victime ?
- Comment peut-on prévenir la violence et les mauvais traitements ?

Expliquez que les témoins ont un rôle important à jouer dans la prévention de la violence et des mauvais traitements. Examinez l'acronyme NICE, qui identifie quatre choix critiques que peuvent prendre les témoins.

NICE représente :

- **Noter** que quelque chose se passe
- **Interpréter** la situation pour savoir si de l'aide est nécessaire et peut être apportée
- **Choisir** une forme d'assistance
- **Engager** une action pour lutter contre le problème

Demandez aux petits groupes d'appliquer l'acronyme NICE à la vie réelle pour entreprendre une discussion avec l'ensemble du groupe.

ÉTAPE 4 : Discussion en grand groupe (20 minutes)

Demandez aux groupes de dire de quoi ils ont discuté. Que feraient-ils pour prévenir les mauvais traitements et la violence ? Quelle est la relation entre l'acronyme NICE et la prévention ? Inscrivez les réponses au tableau noir ou sur la grande feuille de papier.

Note pour l'animateur : écoutez les réponses et commentez-les. Encouragez la non-violence et des moyens sans danger de prévenir la maltraitance. Si des solutions violentes sont proposées, expliquez au groupe que la violence ne fait qu'entraîner davantage de violence et de mauvais traitements. Il est préférable de se sortir de ce mauvais pas et d'obtenir de l'aide au lieu de se battre et d'aller vers une confrontation. Encouragez les enfants à s'appuyer sur la médiation et à rechercher de l'aide, et surtout à protéger ceux qui ne peuvent pas se défendre.

Expliquez qu'un bon moyen de prévenir la violence et les mauvais traitements est de s'assurer de n'avoir soi-même jamais recours à la maltraitance ou à la violence sous quelque forme que ce soit.

Les autres moyens d'obtenir de l'aide ou de prévenir la violence sont :

- De s'adresser à quelqu'un de sûr pour obtenir de l'aide et de lui dire ce qui se passe
- D'obtenir des conseils juridiques ou s'appuyer sur le droit pour se protéger soi-même et protéger nos droits
- De plaider auprès du gouvernement pour qu'il offre une protection contre les mauvais traitements et promouvoir les programmes qui aident les gens à combattre les inégalités

Points clés

- Il ne faut jamais tolérer la violence et les mauvais traitements. Il faut toujours en parler à ceux qui peuvent t'aider : parents, enseignants, psychologues et même la police.
- Personne ne devrait être soumis à la violence ou aux mauvais traitements.
- Les personnes handicapées, en particulier les enfants, sont plus exposées que les autres à la violence.
- Une réaction violente à la violence, n'est pas une solution. Il est préférable de chercher de l'aide et de se retirer que d'avoir recours à la violence pour lutter contre les mauvais traitements.

Sources : *Étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants adaptée aux enfants et aux jeunes*, Nations Unies, 2006; *Making Allies, Making Friends* a inspiré certaines séances d'apprentissage participatif destinées aux jeunes; Programme de santé et développement humain du Education Development Center à l'adresse <http://main.edc.org/newsroom/features/bullying_HHD.asp>, Sue Ball au Birmingham City Council à l'adresse <www.bgfl.org/services/stopbullying/default.htm>; et Teaching Expertise à l'adresse <www.teachingexpertise.com/articles/bullying-and-the-bystander-1615>.

B. Ne bougez plus! Faire cesser la violence et la maltraitance

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants décriront des situations de violence et de maltraitance et identifieront divers moyens de faire face aux situations de ce genre.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants pourront identifier différents cas de mauvais traitements et les moyens de mettre fin ou de s'opposer à la violence et aux mauvais traitements grâce au travail d'équipe.

Durée :

1 heure et 30 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Discussion en petits groupes et présentation à l'ensemble des participants

Matériel :

Aucun matériel nécessaire

Processus

ÉTAPE 1 : Introduction (5 minutes)

Expliquez au groupe que de nombreuses personnes handicapées sont victimes de violence et de maltraitance et que cette activité permettra d'identifier des moyens de faire cesser ces situations. Revoir le dernier exercice et les différents types de mauvais traitements.

Note pour l'animateur : si certains participants souffrent de déficiences visuelles, prenez soin d'expliquer les scènes en détail à haute voix.

ÉTAPE 2 : Travail en petits groupes (20 minutes)

Demandez aux participants de former des groupes de quatre à six personnes. Expliquez que chaque groupe devra identifier une situation dans laquelle une personne handicapée est victime de violence (physique, verbale/affective/mentale, d'inégalité ou n'est pas traitée comme les autres, est utilisée/exploitée) et ses droits ne sont pas respectés.

Rappelez aux groupes de penser à l'exercice précédent et aux différents types de mauvais traitements. Dites aux groupes qu'ils devront représenter la scène visuellement et qu'on leur demandera de « ne plus bouger », c'est-à-dire de ne plus faire un geste. Il ne s'agit pas de jouer la scène comme au théâtre, mais de la saisir sur le vif comme sur une photo.

Expliquez que pendant que la personne « sera figée sur place », les autres membres du groupe essayeront de deviner ce qui se passe.

Donnez des exemples de scènes pour aider le groupe à comprendre l'exercice.

Exemples :

- Une personne se voit refuser l'entrée à un bureau de vote/à une élection parce que l'établissement a des escaliers qu'elle ne peut pas monter.
- Un enseignant frappe/montre du doigt/renvoie un élève parce qu'il a de la peine à achever son travail.
- On se moque d'un enfant handicapé sur un terrain de jeu, pendant un cours de gymnastique, après l'école ou à la récréation.

ÉTAPE 3 : Activité en grand groupe (55 minutes)

Réunissez tous les groupes et demandez à un groupe de se porter volontaire et de venir devant les participants pour « figer » leur scène. Une fois que le groupe est figé, demandez aux autres participants ce qui se passe dans cette scène.

Note pour l'animateur : les enfants ne doivent pas rester sans bouger pendant plus d'une à deux minutes. Si les participants continuent à donner des réponses, permettez aux enfants de se détendre pendant 10 secondes et demandez-leur de se figer à nouveau.

Lorsque tout le monde a deviné ce qui se passait (quel droit n'a pas été respecté), demandez aux membres du grand groupe d'entrer dans la scène et d'essayer de mettre fin aux mauvais traitements ou à la violence. Demandez aux participants de se figer à leur tour pour mettre fin à la situation.

Exemple : dans la scène où l'enseignant frappe un élève qu'il trouve trop lent, les autres participants peuvent entrer en scène et agir de la manière suivante :

- S'asseoir à côté de l'élève et l'aider à faire son travail (soutien d'un pair).
- Appeler le directeur de l'école ou un autre enseignant et expliquer le problème.
- Retenir la main qui va frapper l'enfant.

Lorsque tout le monde est figé sur place et que la solution est apportée demandez au groupe de se remettre en mouvement. Demandez aux petits groupes d'expliquer ce qui s'est passé dans la scène et aux autres participants d'expliquer comment ils auraient mis fin à la situation. Demandez aux participants d'identifier le type de mauvais traitement dépeint (physique, verbal/affectif/mental, inégalité ou traitement différent de celui des autres, utilisation/exploitation) et le droit qui a été bafoué.

Demandez à tous les groupes de présenter leurs scènes.

ÉTAPE 4 : Résumer (*10 minutes*)

Lorsque tous les groupes ont présenté leurs exemples de mauvais traitements et les solutions apportées, revoir les situations présentées et les solutions apportées. Dites aux groupes qu'ils ont tous bien travaillé et qu'ils ont identifié de bons moyens d'obtenir ou de donner de l'aide pour mettre fin à la violence et aux mauvais traitements.

Point clé

- Une réaction violente à la maltraitance n'est pas une solution. Mieux vaut chercher de l'aide ou éviter d'être confronté à la situation que d'utiliser la violence pour combattre la maltraitance.

Source : Advocating Change Together; pour des informations plus détaillées, consulter <www.selfadvocacy.org>.

Le domicile et la famille

Article 23 : Respect du domicile et de la famille

Chacun a le droit de vivre avec sa famille. Si tu es handicapé, ton gouvernement devrait aider ta famille à prendre en charge les dépenses que cela entraîne et à se procurer les informations et services nécessaires. Tu ne devrais pas être séparé de tes parents parce que tu es handicapé! Si tu ne peux pas vivre avec ta famille proche, le gouvernement devrait veiller à ce que tu sois élevé dans ta famille élargie ou dans ta communauté. Les jeunes handicapés ont le même droit que les autres à l'éducation sexuelle et ont, comme les autres, le droit de se marier et de fonder une famille.

Source : *Une question de capacités*, UNICEF, avril 2008.

Objet et présentation

Les participants étudieront le droit de chacun à un domicile et à une famille. Il s'agit de bien comprendre l'importance du droit à un domicile et à une famille par rapport au respect des autres droits. Les participants examineront aussi l'importance du soutien familial pour les enfants handicapés.

Objectifs généraux

Les participants seront en mesure de :

- comprendre le droit à un domicile et à une famille
- comprendre pourquoi il est préférable que les enfants grandissent dans une famille ou dans un milieu familial dans leur communauté plutôt qu'en institution
- tresser des liens entre le droit à un domicile et à une famille et les autres droits
- étudier diverses idées permettant aux enfants handicapés de rester dans leur famille pour éviter un placement en institution
- examiner diverses solutions de soutien aux familles (parents, frères et sœurs, enfants handicapés) afin de promouvoir la vie à la maison et dans la communauté

Durée suggérée

1 heure et 55 minutes

Séances

A. Le droit à un domicile et à une famille

B. Soutien familial

A. Le droit à un domicile et à une famille

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants exploreront le droit à un domicile et à une famille et ils parleront du placement en institution.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants comprendront ce qu'est le droit à un domicile et à une famille et comment le non-respect de ce droit entraîne le déni d'autres droits.

Durée :

45 minutes

Session method:

Discussion en grand groupe

Matériel :

Aucun matériel nécessaire

Processus

ÉTAPE 1 : Discussion (45 minutes)

Étudier l'Article 23 – Respect du domicile et de la famille. Expliquez que tous les enfants et les jeunes ont le droit de vivre à leur domicile et avec leur famille, et qu'aux termes de la Convention, le gouvernement est tenu de fournir des services et un soutien pour permettre aux enfants handicapés de vivre à la maison.

Donnez les exemples suivants de cas où le droit à la famille et à un domicile a été bafoué.

Exemple :

Dans beaucoup de pays, il n'existe pas de services pour soutenir les personnes handicapées et leur permettre de continuer à vivre à leur domicile et dans leur communauté. Parfois, quand un enfant naît avec un handicap, on dit aux parents d'abandonner l'enfant et de le placer en institution. Les personnes placées en institution ne peuvent plus vivre avec leur famille. Lisez à haute voix les citations ci-dessous.

Exemple : de nombreux enfants s'ennuient de leurs familles

« J'ai besoin de plus [d'amour et d'affection]...Je vois rarement mes parents. »
– Eva, 12 ans, qui vit en institution.

Exemple : les enfants et les jeunes qui sont placés en institution n'ont pas la possibilité d'avoir une vie sociale et de devenir des adultes indépendants.

« Ils ne sont pas prêts à mener une vie d'adulte indépendante ... Ils n'ont pas ce qu'on appelle un foyer... tant d'entre eux n'arrivent à rien. Ce qu'il leur faut, c'est une famille...»
– Petr, médecin, Russie.

Demandez au groupe :

- Quels sont les autres droits qui sont souvent bafoués quand un enfant est placé en institution ?

Exemples : intégration dans la communauté, éducation, liberté.

- Pourquoi pensez-vous qu'il est préférable qu'un enfant grandisse dans le milieu familial plutôt qu'en institution ?

Exemples : chaleur humaine et affection, interaction avec des pairs, frères et sœurs, apprentissage de la vie réelle.

- Pouvez-vous penser à des situations où la séparation d'avec la famille est dans l'intérêt supérieur de l'enfant ?

Exemple : l'enfant est maltraité.

- Réfléchissez ensemble à des moyens de permettre aux enfants de vivre à la maison avec leurs familles.

Exemples : frères et sœurs ou pairs qui aident l'enfant handicapé, sensibilisation et acceptation de la part de la communauté, accessibilité des services locaux, comme les jardins d'enfants, les écoles et les garderies, aux enfants handicapés, encouragement des médecins à fournir des soins dans la communauté, création de groupes de soutien familial.

Note pour l'animateur : dans certains cas, par exemple quand des enfants sont exposés à la violence à la maison, il faut séparer ces enfants de leur famille dans l'intérêt supérieur de l'enfant et les placer dans la famille élargie ou dans un centre d'accueil communautaire. S'il n'y a aucune autre possibilité, il faut placer ces enfants en institution. Le placement en institution doit être envisagé comme une solution à court terme, le temps de trouver un placement dans la communauté. Il ne doit être envisagé qu'en dernier ressort.

Point clé

- Les familles dont un membre est handicapé (qu'il s'agisse d'un enfant, de la mère ou du père) ont le droit de recevoir un soutien pour pouvoir rester ensemble. S'il n'est pas approprié que l'enfant reste dans sa famille, il devrait être pris en charge par la famille élargie ou être placé dans un programme d'accueil communautaire.

Placement en institution

Les **institutions** sont des maisons dans lesquelles des enfants (ou des adultes) vivent ensemble et sont pris en charge par des adultes qui ne sont pas membres de leur famille. Les orphelinats sont des exemples d'institutions. Une institution est le dernier endroit où un enfant doit grandir.

Source : *Étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants adaptée aux enfants et aux jeunes*, Nations Unies, 2006.

B. Soutien familial

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants étudieront les besoins et le soutien à apporter aux familles et aux communautés dont certains membres sont handicapés.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants seront en mesure de comprendre comment on peut soutenir les familles grâce à un travail en équipe et à l'aide de la communauté.

Durée :

1 heure et 10 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Discussion en grand groupe, réflexion en commun et exposés

Matériel :

Tableau noir et craie ou grandes feuilles de papier et feutres

Processus

ÉTAPE 1 : Discussion (20 minutes)

Discutez des questions suivantes avec le grand groupe et demandez aux participants de faire des commentaires et de poser des questions pendant la discussion :

- Le fait d'être handicapé a un impact sur la personne concernée et peut avoir un impact sur sa famille.
- En général, les parents d'un enfant handicapés doivent décider comment ils vont s'occuper de leur enfant, par exemple, comment obtenir le traitement médical approprié, les équipements nécessaires et un accès à la communauté et aux écoles.
- Les frères et sœurs doivent parfois aider leurs parents en apportant une assistance au frère ou à la sœur handicapée, plus âgée ou plus jeune.
- Puisque notre groupe, comme la Convention relative aux droits des personnes handicapées, a adopté le modèle social pour aborder les handicaps, nous savons que le handicap est le résultat des obstacles créés par la société qui empêchent les personnes handicapées de jouir de leurs droits fondamentaux.

Expliquez au groupe que les familles sont parfois stressées et sous pression quand elles doivent jongler pour satisfaire les besoins de toute la famille et en plus essayer d'obtenir de la société les services dont elle a besoin. Il est de notre devoir aujourd'hui de trouver ce qui peut être fait au niveau communautaire pour soutenir les familles dont l'un des membres est handicapé.

Dans certains pays, par exemple, les familles dont un membre est handicapé ont constitué des groupes de soutien où les parents ou même les frères et sœurs se réunissent pour trouver des solutions à des problèmes communs, demander des conseils aux autres, ou juste passer un bon moment ensemble.

Le **modèle social** pour aborder les handicaps s'attache à éliminer les obstacles créés par la société ou dans le milieu physique qui empêchent les personnes handicapées de jouir de leurs droits fondamentaux. Il s'agit notamment de promouvoir les attitudes positives, de s'assurer que les bâtiments sont accessibles à tout le monde et de fournir des informations de façon à ce que tout le monde puisse les comprendre.

ÉTAPE 2 : Réflexion commune (20 minutes)

Demandez aux participants de former des groupes de trois à quatre personnes et de réfléchir aux méthodes qui ont été utilisées ou pourraient être utilisées pour soutenir les familles.

Que peuvent faire les frères et sœurs ? Que peut faire ce groupe ? Que peut faire la communauté ?

ÉTAPE 3 : Discussion de groupe et exposés (30 minutes)

Demandez aux groupes de présenter leurs idées de soutien aux familles et aux frères et sœurs et de discuter de ces problèmes en grand groupe. Donnez certains des exemples ci-dessous au cours des présentations.

Exemples de soutien familial :

- Créer un groupe de soutien aux parents.
- Créer un groupe de soutien aux frères et sœurs.
- Constituer une liste de ressources pour les parents d'un enfant handicapé. Pense à ce que ta famille a trouvé utile et partage cette information.
- Créer un programme dans lequel les frères et sœurs ou les parents ont un mentor. Mettre en contact les nouveaux parents avec ceux qui ont des enfants plus âgés. Encore mieux, faire en sorte que les enfants se rencontrent et montrer ce qui peut être fait pour les personnes handicapées.
- Créer une liste de contributions positives que les personnes handicapées apporteront à la communauté et partager ces informations avec les jeunes parents et la communauté.
- Créer un groupe de marche hebdomadaire. Demander aux frères et sœurs et aux personnes handicapées de se rencontrer au centre de la ville et faire une petite promenade dans la communauté. Si tu connais une personne handicapée qui est chez elle, invite-la à se joindre à la marche. **Note pour l'animateur** : si certaines personnes ne peuvent pas marcher loin, organisez une réunion communautaire au centre de la ville et chantez des chansons ou discutez simplement. Rien que le fait d'être là contribue à la sensibilisation!
- Encourager les membres de la communauté à construire une rampe pour faciliter l'accès aux personnes âgées et aux handicapés moteur.
- Inviter vos parents au dernier jour de la formation pour que tout le monde puisse voir sur quoi vous avez travaillé!

Points clés

- Les familles, y compris les frères et sœurs, ont besoin de soutien.
- L'éducation et le soutien d'un mentor aux nouveaux parents peut les aider à trouver plus facilement des ressources utiles.
- Les modèles de rôles handicapés peuvent aider les parents à placer haut la barre pour leurs enfants.
- Même un petit soutien, comme les discussions de groupe, les réunions communautaires et l'aide des voisins, peut faire une grande différence.

Partie III : Intégration dans la communauté



Pedro José Rivera, 14, Nicaragua

Accessibilité et mode de vie indépendant

Article 9 : Accessibilité

Les gouvernements décident de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à la société. Tout lieu ouvert au public, y compris les bâtiments, les routes, les écoles et les hôpitaux, doit être accessible aux personnes handicapées, y compris aux enfants. Si tu te trouves dans un bâtiment public et as besoin d'aide, il devrait y avoir un guide, un lecteur ou un interprète professionnel de la langue des signes qui puisse t'aider.

Source: *It's About Ability*, UNICEF, April 2008.

Article 19 : Autonomie de vie

Chacun a la possibilité de choisir son lieu de résidence, qu'il ait un handicap ou non. Quand tu seras grand, tu auras le droit de vivre de façon indépendante si tu le préfères et d'être intégré dans ta collectivité. Tu dois aussi avoir accès aux services d'accompagnement dont tu as besoin, par exemple des services à domicile ou en établissement.

Source : *Une question de capacités*, UNICEF, avril 2008.

Article 27 : Travail et emploi

Les personnes handicapées ont, comme les autres, le droit à un travail librement choisi, sans subir de discrimination.

Source : *Une question de capacités*, UNICEF, avril 2008.

Objet et présentation

Les activités ci-dessous ont pour but d'apprendre aux participants à connaître les communautés dans lesquelles ils vivent, à comprendre ce qu'est le droit à un mode de vie indépendant dans la communauté et d'examiner quels sont les services de soutien nécessaires pour garantir un accès égalitaire à l'indépendance au sein de la communauté. Les séances visent à établir un lien entre les droits fondamentaux des personnes handicapées et le monde du travail, l'accessibilité et la possibilité d'avoir un mode de vie indépendant dans la communauté.

Objectifs généraux

Quand ils auront achevé ces activités, les participants seront en mesure de :

- comprendre ce qu'est un mode de vie indépendant
- évaluer l'accessibilité aux édifices dans la communauté
- comprendre le rôle que jouent les droits fondamentaux dans le soutien d'un mode de vie indépendant

Durée suggérée

2 heures et 40 minutes

Séances

- A. Accès aux projets
- B. Arbre du mode de vie indépendant

A. Accès aux projets

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants identifieront les différents groupes communautaires et évalueront les éventuels problèmes d'accessibilité de ces groupes et les lieux.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants comprendront mieux le concept d'accessibilité pour tous et ils sauront évaluer l'accessibilité d'un groupe communautaire. Les groupes réaliseront une étude d'accessibilité et réfléchiront ensemble aux différents moyens de garantir un accès pour tous.

Durée :

1 heure et 25 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Discussion en grand groupe et travail en petits groupes

Matériel :

Tableau noir et craie ou grandes feuilles de papier et feutres

Processus

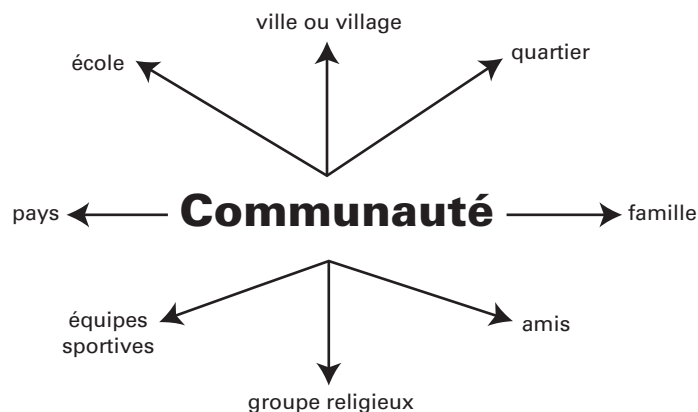
ÉTAPE 1 : Introduction (5 minutes)

Rappelez au groupe ce qu'il a appris au cours des exercices précédents : que tout le monde doit être traité sur un pied d'égalité et que la diversité fait partie de la vie. Nous sommes tous différents. Accepter et valoriser ces différences enrichit non seulement notre vie, mais constitue une étape nécessaire vers l'égalité. Expliquez que l'activité débutera par une réflexion de groupe, puis les participants se diviseront en petits groupes pour procéder à un exercice d'accessibilité.

ÉTAPE 2 : Réflexion en grand groupe (20 minutes)

Écrivez le mot « communauté » au tableau noir ou sur la grande feuille de papier. Entourez le mot d'un cercle et demandez aux participants de citer le plus grand nombre de cas de communautés – assemblées de personnes – auquel ils peuvent penser. Donnez quelques exemples extraits du diagramme ci-dessous.

Diagramme du mot « communauté ».



ÉTAPE 3 : Travail en petits groupes (30 minutes)

Divisez les participants en groupes de quatre ou cinq personnes. Dites aux groupes de choisir un type de communauté pour en analyser l'accessibilité.

Note pour l'animateur : si possible, demandez aux groupes de choisir un lieu, par exemple une école, et de le visiter pour évaluer son accessibilité. Si ce n'est pas possible, demandez aux petits groupes de choisir une communauté et d'en analyser l'accessibilité dans le cadre d'une discussion.

Demandez aux petits groupes d'examiner les questions d'accessibilité suivantes (voir la liste de contrôle de l'accessibilité) et d'établir un rapport d'« accessibilité » à présenter au grand groupe. Rappelez aux participants qu'un environnement accessible facilite la vie de tous, par exemple, les ascenseurs donnent un accès aux personnes en chaises roulantes mais sont aussi utiles à tous ceux qui portent des objets lourds, et les fontaines à eau à une hauteur accessible peuvent être utilisées par les enfants. Les informations présentées de façon à être faciles à comprendre ou visuelles sont utiles aux personnes qui ne savent pas lire comme à celles qui souffrent de handicaps cognitifs.

Le rapport sur l'accessibilité devra comprendre une description de l'accès à plusieurs niveaux : accès physique, accès à l'information et attitudes liées à l'accès, et mentionner les changements à apporter pour se rapprocher d'une accessibilité idéale.

Liste de contrôle de l'accessibilité :

Accès lié aux attitudes

- Les gens ont-ils des attitudes positives face aux personnes handicapées ?
- Les gens – enseignants, agents sanitaires, entraîneurs sportifs, employés locaux, etc. – apportent-ils leur soutien ? Que font-ils pour promouvoir l'intégration des personnes handicapées dans les différents domaines où ils travaillent ? Savent-ils qu'il est possible d'aménager l'espace pour garantir l'intégration des personnes handicapées ?
- Les personnes handicapées se sentent-elles assez bien dans leur peau pour demander de l'aide, si nécessaire ? Ou ont-elles l'aplomb nécessaire pour faire respecter leurs droits ?
- L'intégration est-elle favorisée (dans la communauté, à la maison, à l'école) ?
- Les personnes handicapées se sentent-elles en sécurité ?

● ***Accès physique***

- Existe-t-il un moyen de transport ou une aide disponible pour atteindre le lieu désiré ?
- Le bâtiment comporte-t-il des escaliers ? Existe-t-il des rampes pour accéder au bâtiment ?
- Les portes d'entrée sont-elles assez larges pour qu'une personne en chaise roulante ou avec des béquilles puisse entrer ?
- Le bâtiment comporte-t-il un ascenseur ou un monte-charge s'il a plus d'un étage ?
- Y a-t-il des indications en Braille près des portes d'entrée (toilettes, ascenseurs, cafétérias, etc.) ou existe-t-il des marquages au sol indiquant où se trouve la porte ou l'entrée de l'escalier ? Si tel n'est pas le cas, des pairs sont-ils disponibles pour guider les personnes présentant des déficiences visuelles ?
- Les toilettes sont-elles accessibles ? Existe-t-il une cabine assez large munie d'une main courante pour les personnes en chaises roulantes ?
- Les tables sont-elles assez hautes pour être utilisées par des personnes en chaises roulantes ? Les passages sont-ils assez larges pour être utilisés par des personnes en chaises roulantes ou utilisant des béquilles ?
- Les objets indispensables sont-ils à portée de main des personnes en chaise roulante ?

- Existe-t-il des programmes de sport pour les élèves handicapés ?

Accès à l'information

- Les élèves handicapés sont-ils intégrés dans les cours réguliers ?
- Fournit-on des manuels en Braille ou sur cassettes aux élèves qui en ont besoin ?
- Les équipements audio ou visuels permettent-ils d'ajouter des sous-titres pour les personnes souffrant de déficiences auditives ?
- Fournit-on des manuels écrits en gros caractères aux élèves mal voyants ?
- L'information est-elle diffusée sous une forme facile à comprendre ?
- Fournit-on le soutien et les services nécessaires aux élèves handicapés ?
- Si les informations ne sont pas disponibles en Braille, existe-t-il un soutien de la part des pairs pour lire/décrire le matériel ?
- Existe-il des équipements informatiques (salles, matériel, logiciel, Internet) ?

Note pour l'animateur : adaptez ces listes au contexte local.

ÉTAPE 4 : Discussion en grand groupe (30 minutes)

Demandez aux groupes de faire connaître à l'ensemble des participants leurs analyses sur l'accessibilité. Demandez aux groupes comment ils comptent surmonter les obstacles ou accéder aux communautés inaccessibles. Identifiez des mesures simples qui pourraient être adoptées immédiatement pour surmonter les obstacles.

Exemples :

- On peut construire une rampe pour donner accès aux personnes en chaises roulantes ; d'autres personnes en bénéficieront, comme les cyclistes, les parents avec des poussettes, les personnes qui font leurs commissions avec un caddy, celles qui ont des béquilles, etc.
- Les documents à lire ou les informations peuvent être conçues de façon à être plus faciles à comprendre.
- Si les fontaines ne sont pas à bonne hauteur, on peut mettre des bouteilles d'eau sur les tables.
- Si les tables sont trop basses pour les personnes en chaises roulantes, on peut les surélever en plaçant des plots sous les pieds.
- On peut déplacer les meubles dans les salles pour permettre aux chaises roulantes de passer.
- Des informations sont mises à disposition sur l'intégration des handicapés; on peut encourager les enfants et les jeunes à discuter du soutien à fournir pour favoriser l'intégration.
- On peut offrir aux enseignants et aux membres du personnel une formation sur l'accessibilité et l'intégration.
- Des politiques d'intégration peuvent être adoptées dans le cadre des programmes.

Points clés

- Les obstacles à l'accessibilité peuvent être éliminés grâce au travail en équipe.
- Tout le monde a le droit d'avoir accès à la communauté.
- Les communautés accessibles offrent un accès sur un pied d'égalité et encouragent l'égalité pour tous.

B. Arbre du mode de vie indépendant

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants apprendront ce qu'on entend par mode de vie indépendant et les droits fondamentaux à respecter pour favoriser l'indépendance d'une communauté.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants pourront identifier différentes valeurs et perspectives relatives à un mode de vie indépendant et les appuis nécessaires (droits fondamentaux) pour garantir un mode de vie indépendant dans la communauté.

Durée :

1 heure et 15 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Discussion en grand groupe et travail en petits groupes

Matériel :

Grandes feuilles de papier et feutres pour les petits groupes

Processus

ÉTAPE 1 : Introduction (5 minutes)

Expliquez au groupe que tout le monde a le droit d'être indépendant, c'est-à-dire le droit de vivre et de travailler où il veut. Tout le monde a le droit d'être intégré dans sa communauté!

Par mode de vie indépendant on n'entend pas seulement la possibilité de mener sa vie de son côté. Il s'agit aussi de l'autonomie et de l'indépendance qui permettent de prendre des décisions et d'avoir un contrôle sur les choix et la manière de vivre. Si un soutien est nécessaire pour vivre dans la communauté, il doit être fourni.

Pendant cet exercice, nous créerons un arbre du mode de vie indépendant et nous réfléchirons à ce qui est important pour notre avenir.

ÉTAPE 2 : Travail en petits groupes (30 minutes)

Demandez aux participants de former des groupes de quatre à cinq personnes. Donnez à chaque groupe une grande feuille de papier et des feutres.

Dessinez un arbre avec ses racines et ses branches au tableau noir ou sur une feuille de papier. Demandez à chaque groupe de dessiner un arbre similaire. Expliquez que nous allons créer un arbre du mode de vie indépendant avec ses racines et ses branches.

Demandez au groupe :

- Que voulez-vous faire plus tard ?

- Quelles sont vos valeurs dans la vie ?
- Que signifie une vie indépendante/autonome ?

Exemples : Un bon travail, de l'argent pour s'acheter une maison, avoir des amis, des enfants, pouvoir prendre des décisions pour soi-même, être respecté.

Demandez aux groupes d'inscrire les réponses sur les branches de leur arbre.

Quand les groupes ont fini de dessiner les branches, demandez-leur :

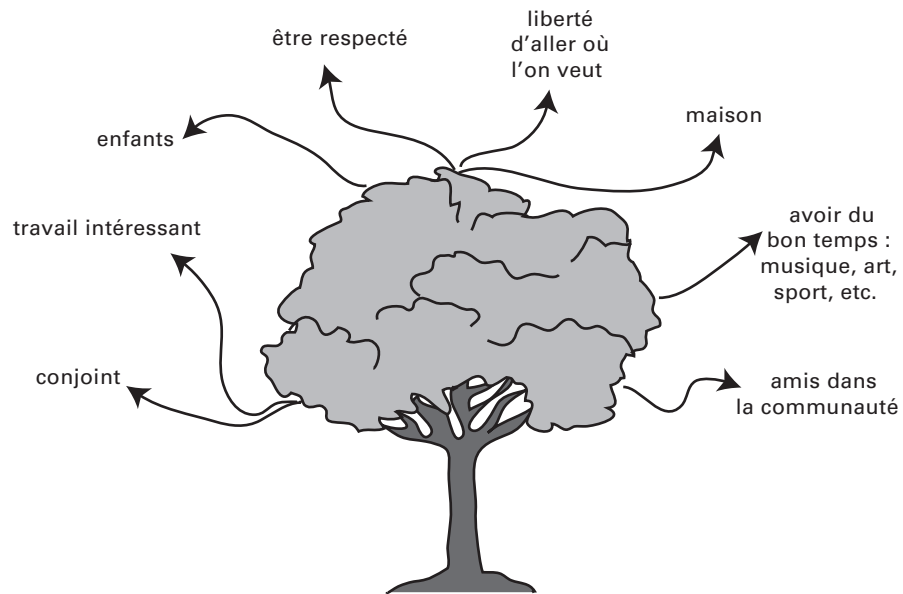
- Si les branches représentent une vie indépendante, que représentent les racines ?
- Quelle est la base dont tout le monde a besoin (quels sont les services d'appui nécessaires) pour que les personnes handicapées puissent être indépendantes ?
 - Exemples : Une éducation fondée sur l'intégration, du matériel adapté, de la nourriture, des équipements pour avoir accès à la communauté (chaises roulantes), des soins médicaux, des amis/un réseau social.

Note pour l'animateur : si les participants ont de la peine à imaginer les racines, rappelez-leur que les droits fondamentaux sont les racines d'une vie réussie. Renvoyez-les à la version pour enfants de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

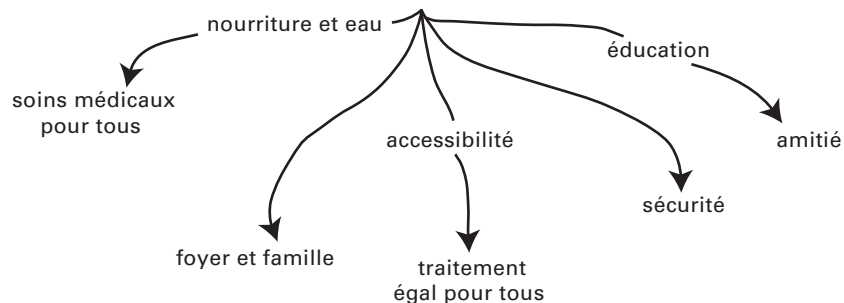
Exemple : Arbre du mode de vie indépendant

Demandez aux groupes d'afficher leurs arbres à l'avant de la salle quand ils ont terminé.

Arbre du mode de vie indépendant



Racines du mode de vie indépendant



ÉTAPE 3 : Discussion en grand groupe (*40 minutes*)

Autorisez les participants à circuler dans la salle pour aller voir les arbres du mode de vie indépendant des autres groupes.

Demandez à des volontaires d'expliquer à la classe ce que signifie pour eux une vie réussie et indépendante et quelles sont les racines nécessaires pour y arriver. Expliquez que ces activités contribueront à l'édification d'une société dans laquelle tout le monde pourra mener une vie indépendante.

Points clés

- Tout le monde a le droit de vivre indépendant dans la communauté et de faire le travail qu'il a choisi.
- Les communautés doivent être accessibles à tout le monde et un soutien doit être fourni aux personnes handicapées pour qu'elles puissent vivre indépendamment.
- La clé d'un mode de vie indépendant est le respect des droits fondamentaux (les racines).

Éducation

Article 24 : Éducation

Tout le monde a le droit d'aller à l'école. Tu ne peux pas être privé d'éducation parce que tu es handicapé. Tu n'as pas à aller dans des écoles réservées aux jeunes handicapés. Tu as le droit de suivre le même enseignement et le même programme que les autres enfants, et ton gouvernement doit t'aider à y arriver. Il doit par exemple mettre à ta disposition les moyens de communication qui permettront aux enseignants de comprendre comment répondre à tes besoins.

Source : *Une question de capacités*, UNICEF, avril 2008.

Article 30 : Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports

Les personnes handicapées ont le même droit que les autres de participer aux activités artistiques et sportives, aux jeux, aux films et à d'autres activités amusantes. Les théâtres, les musées, les terrains de jeu et les bibliothèques devraient être accessibles à tous, y compris aux enfants handicapés.

Source : *Une question de capacités*, UNICEF, avril 2008.

Objet et présentation

Les activités ci-dessous permettront de mieux comprendre les obstacles qui limitent l'accès à l'éducation des élèves handicapés, notamment la persécution. Les participants devront résoudre les problèmes à l'école pour favoriser l'intégration de tous les élèves dans toutes les activités scolaires et édifier une communauté scolaire sans danger.

Objectifs généraux

À la fin de ces activités, les participants seront en mesure de :

- identifier les divers besoins en termes d'apprentissage et les obstacles en matière d'éducation
- comprendre ce qu'est la persécution et identifier des moyens de la prévenir pour créer un milieu scolaire sans danger
- établir des plans d'intégration de tous les élèves dans la routine et les activités scolaires

Durée suggérée

4 heures

Séances

- A. Décrocher les étoiles
- B. Petits tyrans
- C. Notre classe

A. Décrocher les étoiles

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants se familiariseront avec divers styles d'apprentissage et on leur expliquera le droit à l'éducation.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants seront en mesure d'identifier les obstacles qui limitent le respect du droit à l'éducation. Ils apprendront à travailler en équipe pour surmonter ces obstacles.

Durée :

45 minutes

Méthode utilisée pendant la séance :

Discussion en grand groupe

Matériel :

Tableau noir et craie ou grandes feuilles de papier et feutres

Processus

ÉTAPE 1 : Introduction (10 minutes)

Posez au groupe les questions suivantes :

- Combien d'entre vous sont scolarisés ou sont déjà allés à l'école ?
- Qu'est-ce qui est important à propos de l'école ? Pourquoi est-ce qu'on y va ?
 - Exemples : pour s'instruire, apprendre à lire pour pouvoir obtenir des informations, apprendre les mathématiques, se préparer à travailler, etc.

Expliquez que tout le monde a le droit d'aller à l'école. Les enfants handicapés ne peuvent pas être exclus de l'éducation ou placés dans des écoles séparées. Tous les enfants doivent avoir accès au même contenu pédagogique, même s'il faut parfois diffuser les informations de manières différentes. Les administrateurs, les enseignants et les pairs doivent s'assurer que les salles de classe sont accessibles et les mêmes pour tous. Il incombe aux gouvernements de mettre en œuvre des politiques favorables à une éducation fondée sur l'intégration. Les activités ci-dessous nous aideront à comprendre ce qu'est le droit à l'éducation et comment il peut être respecté pour tous.

ÉTAPE 2 : Discussion en grand groupe (30 minutes)

Dessinez trois grandes étoiles au tableau noir ou sur une grande feuille de papier (elles doivent être assez grandes pour qu'on puisse écrire entre 10 et 15 mots à l'intérieur de chacune d'entre elles). Expliquez au groupe que tout le monde a droit à une éducation et que les écoles doivent être accessibles à tous. Montrez les étoiles au tableau noir ou sur la feuille de papier et expliquez que les élèves sont un groupe composé de personnes diverses et que chaque personne a des points forts et des capacités. Les enfants handicapés rencontrent des obstacles dans le secteur de l'éducation (voir la citation de l'UNESCO). Vous pouvez lire la citation de l'UNESCO à la classe. Ces obstacles peuvent être éliminés en sensibilisant les parents, les pairs, les enseignants, les directeurs d'école et les autorités locales. Par ailleurs, les gouvernements peuvent créer des conditions

garantissant l'intégration des enfants handicapés dans les mêmes écoles que celles que fréquentent les autres enfants (en améliorant la formation des enseignants, en apportant des changements à l'aménagement des écoles, etc.).

Écrivez les titres suivants dans chacune des étoiles :

- Apprenants divers
- Obstacles à l'éducation
- Travail d'équipe

Selon l'UNESCO, 90 % des enfants handicapés vivant dans des pays en développement ne sont pas scolarisés.

Source: United Nations Enable ; pour des informations plus détaillées, consulter <www.un.org/disabilities/convention/pdfs/factsheet.pdf>.

Exemple : Décrocher les étoiles



Posez au groupe les questions suivantes et inscrivez les réponses dans l'étoile appropriée :

- Quels mots peut-on utiliser pour décrire des apprenants différents ? Élèves avec et sans handicaps.

Exemples : studieux, sait écouter, a de la difficulté à lire, bon en maths, toujours prêt(e) à aider les autres, attentif(ve), pose des questions.

- Quels sont les obstacles que les enfants handicapés rencontrent sur leur chemin ?

Exemples : les parents ne veulent pas que l'enfant aille à l'école, il n'y a pas de moyen de transport pour emmener l'enfant à l'école, l'école n'accepte pas de scolariser l'enfant, les enseignants ne veulent pas ou n'ont pas les compétences nécessaires pour enseigner aux enfants handicapés, on se moque des élèves, il n'existe pas de manuels en Braille, on ne trouve pas d'interprète connaissant la langue des signes, la matériel n'est pas facile à comprendre, les élèves handicapés sont relégués au fond de la classe et personne ne s'occupe d'eux.

- Comment peut-on éliminer ces obstacles ?

Exemples : identifier les enfants handicapés dans ta communauté que les parents confinent à la maison ou qui ne sont pas autorisés à aller à l'école ou à participer à la vie communautaire; parler aux parents des avantages de la scolarisation (amélioration de la qualité de la vie, se faire des amis, acquérir des compétences utilisables sur le marché du travail, etc.), demander aux enseignants et aux administrateurs de l'école ce qui se passe avec les enfants handicapés, encourager les groupes à se réunir et à plaider auprès des écoles pour qu'elles acceptent les enfants handicapés, créer des documents ou des fiches d'information sur les avantages de la scolarisation des personnes handicapées (apprentissage d'aptitudes utiles dans la vie pratique ou pour trouver un emploi, capacité de gagner de l'argent, soutien à l'économie communautaire), désigner des pairs pour aider les personnes handicapées pour la lecture, l'écriture, la ré-explication des concepts ou des instructions, traiter tout le monde avec respect, constituer un dossier sur des cas d'enfants handicapés à qui l'on a refusé le droit à l'éducation et l'utiliser pour faire pression sur les autorités locales afin de favoriser l'intégration dans les écoles.

ÉTAPE 3 : Résumer (5 minutes)

Demandez aux participants d'identifier une idée ou une pensée qu'ils veulent emporter avec eux pour l'appliquer ou faire des changements dans leurs écoles. Demandez à quelques participants de partager leurs idées avec le groupe.

Points clés

- Il existe de nombreux styles d'apprentissage différents.
- La sensibilisation et le plaidoyer peuvent contribuer à l'élimination des obstacles qui entravent l'éducation.
- L'éducation est un droit fondamental qui s'applique à tous.

B. Petits tyrans (encore appelés petites brutes/caïds/gros bras)

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants apprendront à comprendre comment certains enfants sont tyrannisés et ce qu'ils ressentent.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants seront en mesure d'identifier les différents types de brimades et ils sauront comment intervenir pour prévenir ce type de comportement. Les participants comprendront qu'ils leur faut aider les victimes de brimades sans prendre de risque.

Durée :

2 heures

Méthodes utilisées pendant la séance :

Jeu de rôle, discussion en grand groupe, travail en petits groupes and exposés collectifs

Matériels :

Aucun matériel nécessaire

Note pour l'animateur : Pour d'autres activités portant sur des situations violentes et les mauvais traitements, voir la Partie II : Violence et maltraitance (pages 34–43).

Processus

ÉTAPE 1 : Introduction (5 minutes)

Expliquez au groupe qu'au cours de cette activité, il va examiner le problème des brimades. Demandez un volontaire pour qu'il décrive ce qu'on entend par brimades.

On parle de **brimades** quand une personne fait délibérément du mal à quelqu'un qui a moins de pouvoir qu'elle. Les brimades sont une forme de mauvais traitements et elles peuvent être physiques (frapper, bousculer) ou verbales/mentales (menacer, se moquer, insulter) ; elles sont courantes à l'école. Des études réalisées de par le monde révèlent qu'entre 20 et 60 % des enfants ont déclaré avoir été victimes de brimades au cours du mois qui a précédé l'enquête. Les enfants handicapés sont particulièrement exposés aux brimades.

Source : Étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants adaptée aux enfants et aux jeunes, Nations Unies, 2006.

ÉTAPE 2 : Travail en petits groupes (15 minutes)

Demandez aux participants de former des groupes de quatre ou cinq personnes et de donner cinq exemples de brimades.

Demandez au groupe deux volontaires pour un jeu de rôle. Prenez les volontaires à part pendant que les petits groupes créent leurs listes et examinez ensemble le script du jeu de rôle ci-dessous.

Script du jeu de rôle

Élève 1 : (marchant dans le couloir avec des béquilles)

Élève 2 : (marchant dans le couloir, heurte l'élève 1) Hé, regarde où tu marches!

Élève 1 : Désolé, tu m'as heurté.

Élève 2 : Non, c'est pas vrai. Apprends plutôt à marcher. (S'approche de l'élève 1). Tu te prends pour qui ?

Élève 1 : Laisse-moi tranquille. Je ne t'ai rien fait.

Élève 2 : T'as quoi dans ton sac ? Y a ton déjeuner ? Donne-le moi!

Élève 1 : Non, c'est mon déjeuner. Je ne vais pas te le donner! (effrayé)

Élève 2 : (prend le déjeuner dans le sac) Maintenant, il est à moi. T'as qu'à me courir après! (il s'éloigne en ricanant)

Élève 1 : (triste, regarde l'élève 2 s'éloigner)

ÉTAPE 3 : Jeu de rôle (30 minutes)

Rassemblez les groupes et demandez à chaque groupe de donner deux de leurs exemples de brimades. Puis indiquez que deux participants feront un jeu de rôle décrivant une situation de brimade.

Lisez ce qui suit :

- La scène se déroule dans le couloir de l'école juste avant le déjeuner. Un élève a eu la polio et marche avec des béquilles.

Demandez aux volontaires de jouer le script de leur jeu de rôle.

Posez les questions suivantes :

- Quelles sortes de brimades avez-vous vues ?
- Qu'avez-vous ressenti ?

- Qui tyrannisait qui ?
- Avez-vous déjà vu des choses similaires se produire ?

Enfin, débattre des questions suivantes :

- Pourquoi pensez-vous que certains élèves tyrannisent les autres ?
- Qu'est-ce que cela rapporte à celui qui tyrannise ?

ÉTAPE 4 : Travail en petits groupes (20 minutes)

Demandez aux participants de retourner dans leurs groupes et de créer un jeu de rôle à partir de ces exemples. Au lieu de simplement jouer la scène de la brimade, demandez aux groupes de jouer les solutions à apporter aux brimades. Par exemple, un camarade peut défendre la victime ou attirer l'attention de quelqu'un d'autre.

ÉTAPE 5 : Exposés collectifs (45 minutes)

Expliquez que les enfants et les jeunes peuvent être encouragés à renforcer le rôle des témoins en réfléchissant à l'attitude qu'ils peuvent adopter pour aider une victime de brimades :

- choisir de ne pas regarder et s'en aller (éliminant ainsi les témoins)
- être gentil avec la victime de brimades à une autre occasion
- dire à la victime que tu n'aimes pas les brimades et lui demander si tu peux faire quelque chose (en parler à quelqu'un ou aller avec la victime en parler à quelqu'un)
- « sauver » l'élève en le prenant par le bras et en disant par exemple « viens, on a besoin de toi pour notre jeu » (uniquement si cette attitude ne semble pas comporter de danger)
- Être témoin et rassurer l'élève après coup en disant que tu as tout vu et que tu le soutiens
- Contribuer à une culture de lutte contre cette forme de tyrannie à l'école en créant des affiches, des histoires ou des films contre les brimades

Source : Le matériel de cette séance est extrait d'un document rédigé par Sue Ball disponible à l'adresse <www.bgfl.org/services/stopbullying/default.htm> et de Teaching Expertise à l'adresse <www.teachingexpertise.com/articles/bullying-and-the-bystander-1615>.

Demandez aux petits groupes de présenter leurs jeux de rôles à l'ensemble des participants et de discuter des solutions à apporter au problème des brimades.

Posez les questions suivantes après chaque jeu de rôle :

- Qu'as-tu vu qu'on peut appeler « brimades » ?
- Comment as-tu réagi ?
- Qui tyrannisait qui ?
- Quelle solution a été apportée aux brimades ?
- Penses-tu pouvoir être celui/celle qui défend une victime de brimades ?
- Penses-tu que la solution selon laquelle les témoins doivent mettre fin aux brimades est applicable dans ta situation ?

Donnez quelques exemples sur la manière de mettre fin aux brimades :

- Demander aux écoles d'adopter un code de conduite ou un ensemble de règles applicables au personnel et aux élèves selon lequel tout le monde doit être traité sur un pied d'égalité. S'assurer que tout le monde à l'école a pris connaissance de ce code de conduite et que les élèves peuvent s'adresser aux enseignants et au personnel en cas de brimades.
- Promouvoir le respect pour tous, notamment encourager les enseignants à traiter tous les élèves avec respect et à promouvoir le respect à l'école.
- Sensibiliser les gens aux brimades qui sont une forme de violence et de mauvais traitements. Créer des affiches à placer à l'entrée de l'école montrant que les brimades sont des actes graves et répréhensibles. Écrire un slogan au bas de l'affiche, par exemple « respect pour tous ».

ÉTAPE 6 : Résumer (5 minutes)

Répétez que tout le monde a droit à l'éducation et de se sentir en sécurité. Les brimades sont une forme d'abus et sont considérées comme des actes de discrimination. La prévention des brimades est une responsabilité qui nous incombe à tous.

Points clés

- Les brimades sont une forme de violence.
- Tout le monde doit se sentir en sécurité à l'école.
- Les enfants risquent davantage d'être exposés à des brimades s'ils sont vulnérables. Le handicap n'entraîne pas nécessairement une exposition accrue aux brimades, mais la manière dont les écoles et les groupes de jeunes intègrent les enfants handicapés dans la communauté scolaire est un facteur déterminant.

Source : Étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants adaptée aux enfants et aux jeunes, Nations Unies, 2006.

C. Notre classe

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants identifieront les moyens de mieux intégrer les personnes souffrant de différents types de handicaps dans la vie scolaire.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants seront capables de résoudre les problèmes liés à différents types d'activités scolaires, notamment le déjeuner et le jeu, à des fins d'intégration de tous les élèves. Les participants comprendront mieux les avantages de l'intégration dans l'éducation pour tous.

Durée :

1 heure et 15 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Discussion en grand groupe, travail en petits groupes et exposés

Matériel :

Tableau noir et craie ou grandes feuilles de papier et feutres

Processus

ÉTAPE 1 : Introduction (5 minutes)

Expliquer au groupe qu'au cours de cette activité, il examinera les caractéristiques des salles de classe dans lesquelles l'intégration est pratiquée.

Par **salles de classe dans lesquelles l'intégration est pratiquée** on entend des salles de classe ou des écoles qui accueillent des élèves quelles que soient leurs capacités. Les élèves avec ou sans handicaps sont scolarisés ensemble dans un milieu propice à l'apprentissage pour tous.

ÉTAPE 2 : Discussion en grand groupe (15 minutes)

Demandez aux participants de répondre aux questions ci-dessous et dresser une liste au tableau noir ou sur une grande feuille de papier :

- Comment se déroule ta journée à l'école ?
- Quelles sont les activités de routine pendant cette journée ?

N'oubliez pas de parler de toutes les activités quotidiennes comme aller à l'école, déjeuner, participer à des clubs ou des activités sportives et aux loisirs.

ÉTAPE 3 : Travail en petits groupes (20 minutes)

Demandez aux participants de se diviser en groupes de quatre ou cinq personnes. Demandez aux groupes de choisir une activité de routine intervenant pendant la journée scolaire (essayez de faire en sorte que les groupes choisissent des routines différentes, comme aller à l'école, un cours, la récréation, le cours de musique, etc.).

Demandez à chaque groupe de choisir un type de handicap (visuel, physique, auditif, mental) et d'aménager la classe ou la routine choisie pour y intégrer l'élève handicapé. Les groupes ont le choix entre faire des dessins, préparer un jeu de rôle ou écrire un paragraphe sur leur classe.

Rappelez aux groupes que les espaces physiques et les informations doivent être accessibles (*voir la liste de contrôle de l'accessibilité à la p. 52*).

ÉTAPE 4 : Discussion en grand groupe (35 minutes)

Demandez aux petits groupes de présenter leurs activités d'intégration à l'ensemble des participants. Mettez en valeur les techniques positives et originales et faites des suggestions, si nécessaire. Encouragez les autres participants à faire de même.

Points clés

- Tous les élèves profitent d'une salle de classe bien aménagée.
- Les élèves handicapés doivent être intégrés dans toutes les activités scolaires : en classe, pendant le déjeuner, sports/éducation physique et artistique.

Partie IV : Changement dans la société



Valeria D'Avola, 13, Italie

Plaidoyer et action

Objet et présentation

Les activités ci-dessous aideront les participants à identifier les secteurs dans lesquels des changements sociaux sont nécessaires pour réaliser les droits et améliorer la qualité de vie de tous. Les participants identifieront les caractéristiques des défenseurs (quelquefois appelés aussi mobilisateurs) efficaces et établiront des plans de sensibilisation et d'action contre l'exclusion. Des liens seront tissés entre la sensibilisation et le suivi des droits fondamentaux des personnes handicapées.

Article 8 : Sensibilisation

Les gouvernements doivent sensibiliser tout le monde aux droits et à la dignité des personnes handicapées, ainsi qu'à leurs réalisations et à leurs compétences. Ils décident de combattre les stéréotypes, les préjugés et les pratiques qui peuvent être dangereuses pour les personnes handicapées. Ton école devrait par exemple encourager le respect vis-à-vis des personnes handicapées, même parmi les plus jeunes élèves.

Source : *Une question de capacités*, UNICEF, avril 2008.

Article 33 : Suivi

Tout gouvernement qui a ratifié la Convention examinera les progrès accomplis pour tenir ses promesses. Les organisations de la société civile sont associées au suivi de la mise en œuvre de la Convention.

Source : *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, Nations Unies, 2006.

Article 34 : Comité des droits des personnes handicapées

Il est institué un Comité des droits des personnes handicapées élu par les gouvernements qui ont ratifié la Convention. Il se réunira régulièrement pour s'assurer que la Convention est suivie et pour répondre aux questions des pays et des communautés et les guider dans la protection des droits des personnes handicapées.

Source : *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, Nations Unies, 2006.

Articles 35 : Rapports et comités

Chaque pays membre de la Convention fournit des rapports écrits au Comité spécial sur ce qu'il a fait pour protéger les droits des personnes handicapées.

Source : *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, Nations Unies, 2006.

Objectifs généraux

Lorsqu'ils auront achevé ces activités, les participants seront en mesure de :

- comprendre que le plaidoyer et la sensibilisation sont les éléments indispensables du changement
- identifier les caractéristiques des défenseurs efficaces
- identifier les changements que les enfants et les adolescents ont pu apporter dans leurs foyers, leurs écoles et leurs communautés

- identifier les points d’ancrage des changements et les occasions concrètes d’améliorer l’accès et l’intégration dans les communautés
- élaborer des plans d’action pour favoriser les changements sociaux
- s’engager à agir

Durée suggérée

4 heures et 15 minutes

Séances

- A. Sensibiliser
- B. Qu’est-ce qu’un défenseur ?
- C. Établissement d’un plan d’action

A. Sensibiliser

Brève description de la séance

Cette séance a pour but de donner des moyens d’action aux participants et de réfléchir en commun à des idées concrètes pour renforcer la sensibilisation aux handicaps.

Objectif :

À la fin de la séance, les participants seront en mesure de proposer des idées concrètes pour renforcer la sensibilisation aux handicaps.

Durée :

45 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Réflexion de groupe et discussion

Matériel :

Grande feuille de papier

Processus

ÉTAPE 1 : Discussion (30 minutes)

Demandez au groupe :

- Ta société (ta communauté) doit-elle changer sa perception des handicaps ?
- Comment fait-on évoluer une société ?
- Comment peut-on sensibiliser la communauté au droit des personnes handicapées à l’intégration ?

Réfléchir aux moyens possibles de sensibiliser les gens aux handicaps.

ÉTAPE 2 : Résumé (15 minutes)

Résumez et réaffirmez les idées relatives à la sensibilisation aux handicaps. Demandez aux participants de choisir une idée et d'élaborer une stratégie permettant d'apporter un changement tangible.

Points clés :

- Il faut toujours faire des affirmations positives et encourageantes, par exemple :
 - Nous y arriverons!
 - Avec le groupe, tout est possible!
 - Nous pouvons faire évoluer les choses socialement. Cela ne dépend que de nous!
- Il faut être ouvert et suivre les idées du groupe. Essayez de réfléchir à des idées simples en même temps qu'à des idées plus avancées.
- Faites remarquer que certaines idées peuvent être mises en pratique individuellement (par ex. traiter tout le monde avec respect) tandis que d'autres bénéficieront d'une action de groupe (par ex., parler aux services scolaires pour permettre à un enfant handicapé d'aller à l'école).
- Recherchez des alliés et des partenaires.
- Préparez un plan en définissant les grandes lignes de ce que vous voulez atteindre.
- Soyez spécifiques sur les changements qui résulteront de votre action. Choisissez d'abord des tâches faciles à accomplir afin de créer une tendance positive et de susciter l'enthousiasme des autres.

Sensibilisation aux handicaps

- Crée des affiches montrant des personnes, y compris des handicapés, dont les droits fondamentaux sont respectés. Expose-les dans ta communauté. Ajoute le slogan « Intégration pour tous » au bas des affiches.
- Parle à ta famille et à tes amis des droits des personnes handicapées, y compris les enfants, et de ce que tu as appris grâce à ce programme.
- Montre comment on peut sensibiliser par l'action. Chaque fois que tu entends quelqu'un parler d'une façon peu respectueuse d'une personne handicapée, dis quelque chose. N'oublie pas de toujours traiter avec respect les personnes que tu éduques.
- Adresse-toi aux propriétaires de magasins, aux responsables d'écoles et de bâtiments communautaires pour leur demander de construire une rampe d'accès.
- Crée une organisation ou un groupe intégrant des personnes handicapées.
- Consigne en toute sécurité (par ex. sans mentionner le nom des victimes) dans un dossier les violations des droits que tu constates dans la communauté et utilise ces informations à des fins de sensibilisation et pour apporter des changements.
- Prends contact avec les journaux locaux ou nationaux et demande-leur d'écrire un article sur les droits des personnes handicapées et la valeur de l'intégration.
- Crée un bulletin d'information ou une colonne dans un journal local sur les droits des personnes handicapées.
- Défends tes droits! C'est peut-être le meilleur moyen de sensibiliser les gens. Fais respecter tes droits, sois indépendant, vit dans ta communauté, participe aux activités scolaires et donne l'exemple aux autres.
- Élève-toi contre les obstacles dans ta communauté et propose des solutions pour les éliminer.
- Crée des partenariats avec des décideurs pour les rallier à ta cause.

B. Qu'est-ce qu'un défenseur ?

Brève description de la séance

Au cours de cette activité, les participants apprendront ce qu'est la sensibilisation et les caractéristiques d'un défenseur.

Objectif :

À la fin de cette activité, les participants pourront identifier les aspects essentiels de la mobilisation et du plaidoyer, notamment la sensibilisation aux droits, la conscience de soi et l'action. Les principales caractéristiques des défenseurs seront définies et les participants identifieront ce qui font d'eux des défenseurs.

Durée :

1 heure

Méthode utilisée pendant la séance :

Discussion en grand groupe

Matériel :

Tableau noir et craie ou grandes feuilles de papier et feutres

Processus

ÉTAPE 1 : Introduction (15 minutes)

Expliquez au groupe que cette activité permettra d'examiner ce qu'est la sensibilisation et son importance pour le changement. Sans sensibilisation et sans action, toutes les activités et les choses que nous avons apprises sont inutiles. Pour atteindre l'égalité, tout le monde doit s'acquitter de ses responsabilités en matière de défense des droits et créer le changement.

Demandez aux participants de parler d'une chose qu'ils ont apprise aux cours des activités passées. Inscrivez leurs remarques pour les utiliser lors de l'activité suivante : établissement d'un plan d'action.

ÉTAPE 2 : Affichage de mots (30 minutes)

Définissez la notion de sensibilisation pour le groupe, écrivez-la au tableau noir ou sur une grande feuille de papier et lisez-la à haute voix.

La **sensibilisation** est une action qui a pour but de créer un changement positif. Elle s'appuie généralement sur un groupe de personnes et/ou d'organisations qui œuvrent de concert pour atteindre une vision partagée du changement.

Expliquez que les Nations Unies travaillent main dans la main avec plusieurs pays et organisations pour faire appliquer la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Demandez aux participants de définir leurs objectifs communs. Inscrivez les réponses au tableau noir ou sur une feuille de papier.

Objectifs partagés : Créer un monde équitable pour que les personnes handicapées jouissent des mêmes libertés et droits fondamentaux que les autres personnes. Créer un cadre juridique permettant de plaider en faveur de ces droits et de les atteindre.

Précisez qu'il est possible de plaider pour sa propre cause ou pour celle des autres : amis, famille ou communauté. La sensibilisation peut se faire au niveau individuel ou en collaboration avec des personnes handicapées et leurs alliés. Les défenseurs doivent connaître leurs droits, se connaître soi-même, être motivés et désireux d'agir en faveur de la réalisation de ces droits.

Source : *Human Rights. YES!, Action and advocacy on the rights of persons with disabilities*, Human Rights Resource Center, 2007; pour des informations plus détaillées, consulter <www.humanrightsyes.org>.

Demandez aux participants de visualiser ou de penser aux initiatives de sensibilisation qu'ils ont menées ou à celles entreprises par quelqu'un d'autre, quelqu'un qui a défendu ses propres droits et qui a fait bouger les choses.

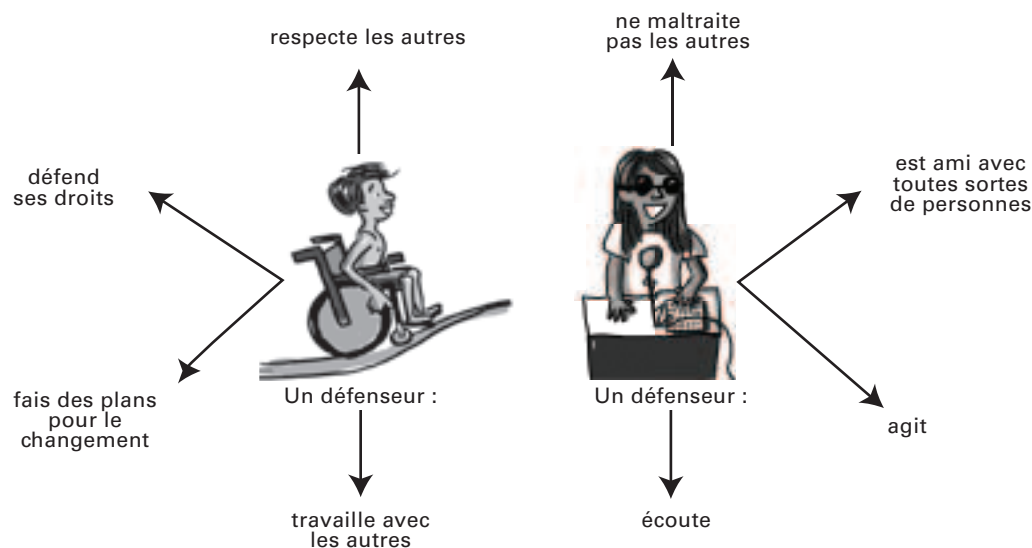
Inscrivez le mot « défenseur » au tableau noir ou sur une grande feuille de papier et entourez-le d'un cercle.

Poser au groupe les questions suivantes et inscrivez les réponses au tableau noir ou sur une grande feuille de papier :

- Que fait un défenseur ?
- Quelles sont les caractéristiques d'un défenseur ?
- Comment devient-on défenseur ?

Exemples : les défenseurs

- ne tourmentent pas les handicapés et ne se moquent pas d'eux
- se défendent et/ou défendent les autres lorsqu'ils sont témoins de maltraitance
- défendent les droits fondamentaux
- organisent des groupes d'action
- écoutent
- sont amis avec toutes sortes de personnes



ÉTAPE 3 : Engagement (15 minutes)

Demandez aux participants d'écrire ou de dessiner au tableau et de dire au groupe :

« L'un de mes actes en tant que défenseur consiste à _____ . »

Résumez les réponses et déclarez que le groupe est un groupe de sensibilisation. Ensemble, ses membres peuvent apporter des changements pour un monde meilleur et plus équitable pour tous, y compris les personnes handicapées. La prochaine activité consistera à définir les différentes étapes de l'action.

Points clés

- Tout le monde peut être un défenseur.
- La sensibilisation a pour but de créer un changement et de prendre l'engagement d'agir.
- Il est possible de faire de la mobilisation individuellement au quotidien, mais aussi en équipe ou dans le cadre d'une organisation.
- Pour créer un monde équitable, il faut faire entendre ta voix et défendre ta cause!
- Nous devons tous agir ensemble.

C. Établissement d'un plan d'action

Brève description de la séance

Au cours de cette séance, les participants identifieront les secteurs dans lesquels la sensibilisation est nécessaire, des changements tangibles sont possibles et la manière de créer des plans d'action pour amener ces changements.

Objectif :

À la fin de cette séance, les participants pourront identifier les étapes d'un plan d'action, et notamment identifier les secteurs dans lesquels un changement s'impose, réunir des informations, définir les différentes étapes de l'action, prendre les mesures qui s'imposent et exercer un suivi. Les participants feront un jeu de rôle pour expliquer et justifier les changements prévus et ils s'engageront à prendre les mesures qui s'imposent.

Durée :

2 heures et 30 minutes

Méthodes utilisées pendant la séance :

Discussion en grand groupe, travail en petits groupes et exposés

Matériel :

Tableau noir et craie ou grandes feuilles de papier et feutres

Processus

ÉTAPE 1 : Introduction (15 minutes)

Référez-vous à la liste des choses apprises (ÉTAPE 1) de la dernière activité et examinez ce que les participants disent avoir appris grâce aux activités de ce guide. Expliquez que cette activité a pour but de prendre des mesures. Tout le monde a déjà agi rien qu'en participant à ces activités et en apprenant à mieux se connaître et à connaître les autres. L'heure est venue d'appliquer ce qui a été appris dans le cadre du groupe et de décider des mesures à appliquer au quotidien!

Après avoir examiné la liste des choses apprises, demandez aux participants d'identifier les secteurs dans lesquels un changement est nécessaire. Le sujet doit porter sur un droit fondamental d'une personne handicapée, par ex. éducation, soins médicaux, sports ou loisirs. Les participants peuvent identifier les obstacles à éliminer en apportant des solutions comme par exemple la création d'une rampe d'accès pour un magasin ou la permission d'aller à l'école pour des enfants handicapés.

Inscrivez les réponses au tableau noir ou sur une grande feuille de papier.

ÉTAPE 2 : Les étapes qui mènent à l'action (30 minutes)

Rappelez au groupe que le plaidoyer débute par une prise de conscience de l'importance de l'égalité des droits fondamentaux pour tous et la conscience de soi. Le plaidoyer suppose une action à plusieurs niveaux (à la maison, à l'école, au niveau communautaire, auprès du gouvernement).

Expliquez au groupe que les gouvernements qui ont ratifié la Convention doivent évaluer les progrès qu'ils ont accomplis vers la réalisation des promesses faites aux termes de la Convention. Ils doivent présenter des rapports écrits sur les progrès accomplis en faveur de la mise en œuvre de la Convention. Les personnes handicapées, y compris les enfants, ont le droit de participer à l'élaboration de ces rapports qui seront examinés par un comité des Nations Unies. Ce comité guidera ton pays vers une meilleure protection des droits des personnes handicapées.

Dites aux participants qu'ils apprendront les étapes de la planification de l'action, puis demandez-leur de se diviser en petits groupes pour préparer un plan d'action sur le thème de leur choix (montrez la liste de déclarations au tableau noir ou sur la feuille de papier).

Plans d'action :

1. Que veux-tu changer ?

- a. Identifie un problème ou un obstacle exigeant un changement.
- b. Analyse le secteur dans lequel le changement est nécessaire. Veux-tu modifier :
 - i. Des attitudes ?
 - ii. Des obstacles physiques ?
 - iii. Des obstacles en matière d'information ?

Où le changement va-t-il intervenir ? Au niveau :

- iv. Du gouvernement (par ex. lois, politiques)
- v. De la société

- vi. Des soins médicaux
- vii. Des systèmes éducatifs
- viii. Des individus ou des familles

2. Exprime-toi!

- a. Décris le problème ou l'obstacle
 - i. Quel impact a-t-il sur les droits fondamentaux ?
 - ii. Qui en souffre ?
 - iii. Quelles sont les causes possibles ?
- b. Fais le lien entre ce problème ou cet obstacle et les droits des personnes handicapées en utilisant les droits fondamentaux inscrits dans la Convention.
 - i. Quels sont les droits qui ne sont pas respectés ?
- c. Comment ce problème affecte-t-il la vie des personnes handicapées ?
- d. Comment la solution apportée à ce problème améliorera-t-elle la vie des personnes handicapées ?
- e. Quelles actions spécifiques peuvent être entreprises pour solutionner ce problème ?
- f. Qui doit être impliqué dans l'adoption de ces mesures ?

Note pour l'animateur : les petits groupes vont commencer les jeux de rôle. Demandez-leur de désigner deux membres du groupe chargés de régler le problème, par exemple un enseignant, un membre de la communauté ou un fonctionnaire local. Demandez aux autres membres du groupe de résumer les réponses aux questions ci-dessus et d'expliquer le problème aux personnes responsables.

3. Réunir des informations

- a. Quelles sont les lois qui te protègent et soutiennent le droit qui n'est pas respecté ?
- b. Quelles statistiques ou informations possèdes-tu sur le droit non respecté ?
- c. Identifie les alliés potentiels (personnes qui peuvent te soutenir et t'aider à résoudre le problème).
 - i. Comment peux-tu coopérer avec d'autres pour atteindre tes objectifs ?
- d. Quelles sont les étapes à suivre pour agir ?
- e. Qui se chargera de ces étapes ?
- f. Quand ces étapes seront-elles achevées ?

4. Planifier l'action

- a. Utilise le plan d'action ou les questions qui se trouvent à la fin de cette activité.

Note pour l'animateur : Le plan d'action peut être préparé en images (par ex. dessins) pour les jeunes enfants qui ne savent pas écrire. On lira les questions à haute voix à ce groupe.

5. Commencer à agir

- a. Il est temps de suivre le plan d'action et de commencer à agir. Mets en œuvre les étapes identifiées et crée un changement social!

6. Suivi

- a. Il faut toujours faire le suivi des activités de plaidoyer, sinon ton but risque de ne pas être atteint. Examine les questions ci-dessous afin de faire le suivi de ton intervention :
 - i. As-tu achevé ton plan d'action? Qu'est-ce qui a bien réussi? Qu'est-ce qui a posé problème ?
 - ii. Si tu as atteint ton but :
 1. Qu'est-ce qui t'a aidé à réussir ?
 2. Peux-tu appliquer la même stratégie à d'autres objectifs ?
 - iii. Si tu n'as pas atteint ton but :
 1. Que faut-il modifier dans ton plan d'action pour pouvoir atteindre ton but ?
 2. As-tu besoin de ressources supplémentaires? De membres supplémentaires dans ton groupe ? D'alliés? As-tu besoin de réunir plus d'informations ?
 3. Quelles sont les étapes suivantes de ton intervention ? Dois-tu faire quelque chose d'autre ? Comment poursuis-tu ton but ?

Source : *Human Rights. YES!, Action and advocacy on the rights of persons with disabilities*, Human Rights Resource Center, 2007; pour des informations plus détaillées, consulter <www.humanrightsyes.org>.

ÉTAPE 3 : travail en petits groupes (45 minutes)

Demandez aux participants de former des groupes de quatre à cinq personnes et de mener à bien les étapes 1–4 du plan d'action ci-dessus.

Rappelez aux groupes qu'ils peuvent commencer par la première étape d'un problème plus large et que l'action se déroule étape par étape.

Passez de groupe en groupe pour les aider à mener à bien les étapes 1–4.

ÉTAPE 4 : Exposés collectifs (1 heure)

Demandez aux participants de se regrouper pour présenter leurs plans d'action à l'ensemble du groupe et en discuter.

- Le plan d'action est-il raisonnable? Est-il assez modeste pour être réalisé ?
- Le plan d'action est-il faisable ? Les ressources affectées (temps, argent, alliés, informations) sont-elles suffisantes pour réaliser le plan ?

Points clés

- L'action se déroule étape par étape.
- Le travail en équipe et la collaboration sont importants pour créer le changement.
- Tout le monde doit s'engager à agir, même une petite intervention entraîne un changement.
- Rappelle-toi que ton action/étape est importante pour l'ensemble du projet.

PLAN D'ACTION POUR LE PLAIDOYER

Nous recommandons de compléter un Plan d'action par réunion et par groupe

Groupe d'action : _____

Date : _____

Changements nécessaires	Actions	Par qui	D'ici à	Ressources nécessaires	Date de l'action	Suivi
Quels sont les changements nécessaires pour garantir les droits et l'égalité ?	Quelles sont les actions nécessaires pour opérer ces changements ?	Qui prendra ces mesures ?	Quelle est la date limite pour agir ?	Quelles sont les ressources financières, matérielles et humaines nécessaires ?	Quand les mesures ont-elles été mises en place ?	Quels sont les résultats de l'action ?

Partie V :

Vos commentaires sont importants!

Maintenant que tu as acquis des connaissances sur les droits fondamentaux et les différentes capacités des uns et des autres, tu peux contribuer à faire de la planète un lieu où tout le monde est apprécié pour ses différences. On a tous des droits, même les personnes handicapées!

Énumère cinq choses que tu as apprises grâce à ce guide :




- 1) _____
- 2) _____
- 3) _____
- 4) _____
- 5) _____

Qu'est-ce qui t'a surtout plu dans ce guide ?

Qu'est-ce qui t'a déplu ?

Comment pouvons-nous améliorer ce guide ?

Dis-nous! Que penses-tu de ce guide ?

	Excellent 	Pas mal 	Mauvais 	As-tu quelque chose à ajouter ?
Guide en général				
Activités de groupe				
Partie sur le plaidoyer				
Illustrations				
Langue/ mots utilisés				

Envoie tes commentaires à :

UNICEF
Unité de l'égalité des sexes et des droits
3 UN Plaza, H7A
New York, NY 10017, États-Unis

Terminologie utilisée dans ce guide

Accessibilité : avoir accès aux moyens de transport, aux bâtiments et aux informations et ne pas être privé d'accès parce qu'on a un handicap.

Aménagements raisonnables : faire des changements qui simplifieront la vie, par exemple, construire une rampe pour entrer dans un immeuble ou disposer d'un ascenseur lorsqu'il y a plusieurs étages.

Brimades : quand quelqu'un fait délibérément du mal à une personne plus faible. Les brimades sont une forme de mauvais traitements et elles peuvent être physiques (frapper, bousculer) ou verbales/mentales (menacer, se moquer, insulter) ; elles sont courantes à l'école. Les enfants handicapés sont particulièrement exposés aux brimades.

Classes fondées sur l'intégration : se réfère à des classes ou des écoles qui accueillent tous les élèves, indépendamment de leurs capacités. Les élèves handicapés ou non suivent les mêmes cours dans un milieu qui les soutient et encourage l'apprentissage pour tous.

Comité : un groupe de personnes qui ont été choisies pour travailler ensemble et un organe établi pour vérifier que les gouvernements appliquent une convention.

Communauté : un groupe de personnes qui vivent dans la même zone. Ou des personnes qui partagent les mêmes intérêts ou préoccupations.

Communication : partager des informations, mais aussi lire, parler ou comprendre en utilisant des méthodes multimédias, des gros caractères, le Braille, la langue des signes ou en demandant à quelqu'un de lire à haute voix.

Conception pour tous : utilisées pour que les édifices, les programmes et les produits puissent être utilisés par le plus grand nombre de personnes possible, quelles que soient leurs capacités ou leurs incapacités.

Convention : un accord entre un groupe de pays qui décident de suivre les mêmes lois. Quand un pays signe et ratifie (adopte) une convention, celle-ci devient une promesse juridique qui guide les actions du gouvernement. Elle incite souvent le gouvernement à adapter ou modifier ses propres lois pour soutenir les objectifs de la convention.

Déclaration universelle des droits de l'homme : signé le 10 décembre 1948 par tous les États Membres des Nations Unies, cet accord a pour but de s'assurer que les droits de tous les êtres humains sont protégés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'une convention, elle fait partie du droit international.

Dignité : le respect que tu t'accordes toi-même. Être traité avec dignité signifie être traité avec respect par les autres.

Discrimination : le traitement injuste d'une personne ou d'un groupe de personnes, en raison de leur race, de leur religion, de leur sexe, d'autres différences ou parce qu'elles ont un handicap. Ce concept inclut le refus des aménagements raisonnables.

« **Discrimination fondée sur les handicaps** » : cela signifie que des personnes ne sont pas traitées équitablement ou sont exclues en raison d'un handicap.

Droits fondamentaux : tous les êtres humains, partout sur cette planète, bénéficient d'une protection légale qui leur garantit le respect, la liberté et les chances auxquels ils ont droit. Personne n'est exclu. Tous les êtres humains ont droit à la vie et à la dignité. Les enfants, partout dans le monde, ont droit à de la nourriture et à des soins de santé, le droit d'aller à l'école et de s'exprimer sans crainte.

Inégalité : l'état de ce qui n'est pas égal. Quand il y a inégalité, il y a une différence, mais cela signifie qu'une personne reçoit davantage qu'une autre. L'inégalité de pouvoir signifie qu'une personne a plus de pouvoir qu'une autre.

Institutions : établissements dans lesquels un groupe d'enfants (ou d'adultes) vivent ensemble sous la garde d'adultes qui ne font pas partie de leur famille. Les orphelinats en sont un exemple. Une institution est le dernier endroit où les enfants devraient grandir. Il ne faut placer les enfants dans des institutions que s'il n'y a pas d'autre solution pour s'occuper d'eux. Lorsque des enfants doivent être placés en institutions, celles-ci doivent être sans danger et leur offrir une protection.

Intégration : il ne s'agit pas d'intégrer les personnes handicapées dans les structures existantes, mais de transformer les systèmes pour qu'ils soient ouverts à tous. Les communautés tournées vers l'intégration mettent en place des mesures de soutien pour tous les enfants au foyer, à l'école et dans leurs communautés. En cas d'obstacles, ces communautés modifient leur organisation pour répondre aux besoins de tous les enfants.

Langue : un moyen de communication utilisé par un groupe de personnes. Elle est utilisée de diverses manières : parole, mots, signes etc.

Mauvais traitements envers les enfants : le mal fait à des enfants, notamment la négligence, la violence physique, sexuelle ou mentale perpétrée par quelqu'un qui est responsable de ces enfants, qui a du pouvoir ou un contrôle sur eux et en qui les enfants devraient pouvoir avoir confiance.

Modèle social : le modèle social des handicaps a pour but d'éliminer les obstacles créés par la société ou le milieu physique qui limitent le respect des droits fondamentaux de la personne. Ce modèle encourage les attitudes positives, les travaux visant à rendre les bâtiments accessibles à tout le monde et la communication des informations de façon à ce que tout le monde puisse les comprendre.

Nations Unies : une organisation internationale qui réunit 191 pays membres qui travaillent de concert pour apporter la paix et la justice dans le monde. L'Organisation des Nations Unies (ONU) a été créée en 1945 pour prévenir les guerres, protéger les droits de l'homme et permettre à tous les pays du monde de se rencontrer et de discuter de questions et de problèmes importants qui nous touchent tous.

Plaidoyer/sensibilisation : action visant à créer des changements positifs. Cette activité implique généralement que plusieurs personnes et/ou organisations travaillent ensemble pour qu'une vision partagée du changement devienne réalité.

Préambule : se réfère aux premiers paragraphes d'introduction d'une convention. Il explique pourquoi la convention est nécessaire.

Ratification : lorsqu'une convention ou un accord signé est officiellement adopté par un pays et tient lieu de loi dans ce pays.

Respect : le respect mutuel concerne l'acceptation des différences des autres, que leur apparence soit différente, qu'ils aient une religion différente ou viennent d'un pays différent. Cela veut aussi dire traiter les autres comme nous voudrions être traités.

Technologies d'assistance : elles t'aident à faire des choses que tu ne pourrais pas faire sans elles, par exemple, chaise roulante pour te déplacer ou grande police sur un écran d'ordinateur que tu peux lire.

UNICEF : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance. C'est l'organisme du système des Nations Unies qui défend les droits des enfants et travaille pour leur survie, leur développement et leur protection, afin que le monde soit meilleur, plus sûr et plus accueillant pour les enfants – et pour nous tous.

Violence : elle intervient quand une personne utilise sa force ou son pouvoir pour faire volontairement et non accidentellement du mal à quelqu'un. La violence inclut non seulement les actes qui blessent, mais également les menaces et les actes perpétrés dans l'intention de blesser. La blessure peut être psychologique et affecter la santé ou le bien-être général d'une personne, ou son corps.

Document 1 :

Version adaptée aux enfants de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées

Source : *Une question de capacités*, UNICEF, avril 2008.

La Convention contient de nombreuses promesses. Ses 50 articles expliquent clairement ce que sont ces promesses. Les « gouvernements » dont il est question dans les pages suivantes sont les gouvernements qui ont ratifié la Convention (on les appelle également les « États parties »).

Article 1 : Objectif

Cet article présente l'objectif de la Convention, qui est de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par toutes les personnes handicapées, y compris les enfants.

Article 2 : Définitions

Cet article présente les termes qui ont un sens particulier dans la Convention. Par exemple, les « langues » comprennent, entre autres, les langues parlées et les langues des signes et autres formes de langue non parlée. La « communication » comprend les langues, l'affichage de texte, le braille (qui fait correspondre des points en relief aux lettres et chiffres), la communication par le toucher, les gros caractères et les supports multimédias accessibles (comme les sites Internet ou les supports audio).

Article 3 : Principes généraux

Les principes (grandes idées) de la Convention sont :

- a. Le respect de la dignité intrinsèque, de la liberté de faire ses propres choix et de l'indépendance des personnes.
- b. La non-discrimination (traiter chaque personne de façon juste).
- c. La participation et l'intégration pleines et effectives à la société (être intégré dans ta collectivité).
- d. Le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine.
- e. L'égalité des chances.
- f. L'accessibilité (avoir accès aux moyens de transport, aux bâtiments et aux informations et ne pas être privé d'accès parce qu'on a un handicap).
- g. L'égalité entre les hommes et les femmes (avoir les mêmes possibilités, que vous soyez une fille ou un garçon).
- h. Le respect du développement des capacités de l'enfant handicapé et le respect du droit des enfants handicapés à préserver leur identité (être respecté pour ses capacités et être fier de qui on est).

Article 4 : Obligations générales

Il ne devrait y avoir aucune loi qui entraîne de discriminations contre les personnes handicapées. Si besoin est, les gouvernements doivent adopter de nouvelles lois qui protègent les personnes handicapées et faire appliquer ces lois. Si les lois ou traditions qui existent désavantagent les personnes handicapées, les gouvernements doivent trouver des moyens de les modifier. Pour élaborer de nouvelles lois et politiques, les gouvernements doivent demander l'avis des personnes handicapées, y compris des enfants.

Article 5 : Égalité et non-discrimination

Les gouvernements reconnaissent que toutes les personnes ont le droit d'être protégées par la loi et que les lois d'un pays s'appliquent à toutes les personnes qui y vivent.

Article 6 : Femmes handicapées

Les gouvernements constatent que les femmes et les filles handicapées sont exposées à de multiples discriminations. Ils acceptent de protéger leurs libertés et droits fondamentaux.

Article 7 : Enfants handicapés

Les gouvernements décident de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les enfants handicapés bénéficient de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales, sur la base de l'égalité avec les autres enfants. Ils conviennent aussi de faire en sorte que les enfants handicapés puissent exprimer librement leur opinion sur toute question les concernant. L'intérêt de l'enfant devrait toujours être une priorité.

Article 8 : Sensibilisation

Les gouvernements doivent sensibiliser tout le monde aux droits et à la dignité des personnes handicapées, ainsi qu'à leurs réalisations et à leurs compétences. Ils décident de combattre les stéréotypes, les préjugés et les pratiques qui peuvent être dangereuses pour les personnes handicapées. Ton école devrait par exemple encourager le respect vis-à-vis des personnes handicapées, même parmi les plus jeunes élèves.

Article 9 : Accessibilité

Les gouvernements décident de permettre aux personnes handicapées de vivre de façon indépendante et de participer pleinement à la société. Tout lieu ouvert au public, y compris les bâtiments, les routes, les écoles et les hôpitaux, doit être accessible aux personnes handicapées, y compris aux enfants. Si tu te trouves dans un bâtiment public et as besoin d'aide, il devrait y avoir un guide, un lecteur ou un interprète professionnel de la langue des signes qui puisse t'aider.

Article 10 : Droit à la vie

Tous les êtres humains ont dès leur naissance le droit de vivre. Les gouvernements garantissent que cela s'applique aux personnes handicapées aussi bien qu'aux personnes non handicapées.

Article 11 : Situations de risque et situations d'urgence humanitaire

Les personnes handicapées ont le même droit que les autres d'être protégées et d'être en sécurité lors d'une guerre, d'une situation d'urgence ou d'une catastrophe naturelle, par exemple d'une tempête. Si tu es handicapé, tu ne peux pas être exclu d'un abri ou livré à toi-même pendant que d'autres personnes sont secourues.

Article 12 : Égalité devant la loi

Les personnes handicapées jouissent de la « capacité juridique » au même titre que les autres. Cela signifie que, quand tu seras grand, que tu sois ou non handicapé, tu pourras par exemple emprunter de l'argent pour faire des études ou signer un bail pour louer ton propre appartement. Et tu auras le droit de posséder des biens et d'en hériter.

Article 13 : Accès à la justice

Si tu es victime d'un acte criminel ou d'une infraction, si tu as été témoin de tels actes ou si tu es accusé d'avoir fait quelque chose de condamnable, tu as le droit d'être traité de façon juste lors de l'enquête. Il faut que tu reçoives l'aide nécessaire pour pouvoir t'exprimer dans toutes les procédures judiciaires.

Article 14 : Liberté et sécurité de la personne

Les gouvernements doivent veiller à ce que les lois protègent la liberté des personnes handicapées, tout comme les autres.

Article 15 : Droit de ne pas être soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Personne ne devrait être torturé, humilié ou traité avec cruauté. Et chacun a le droit de refuser de participer à des expériences médicales ou scientifiques.

Article 16 : Droit de ne pas être soumis à l'exploitation, à la violence et à la maltraitance

Les enfants handicapés doivent être protégés de la violence et de la maltraitance. Ils ne doivent pas être maltraités ou malmenés chez eux ou à l'extérieur. Si tu as subi des violences ou a été maltraité, tu as le droit d'obtenir de l'aide pour faire cesser ces violences et te rétablir.

Article 17 : Protection de l'intégrité de la personne

Personne n'a le droit de te traiter moins bien à cause de tes capacités physiques ou mentales. Tu as le droit d'être respecté par les autres tel que tu es!

Article 18 : Droit de circuler librement et nationalité

Chaque enfant a le droit à un nom inscrit sur les registres de l'État, à une nationalité et, dans la mesure du possible, le droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux. Personne ne peut être privé du droit d'entrer dans un pays ou d'en sortir parce qu'il est handicapé.

Article 19 : Autonomie de vie et intégration dans la société

Chacun a la possibilité de choisir son lieu de résidence, qu'il ait un handicap ou non. Quand tu seras grand, tu auras le droit de vivre de façon indépendante si tu le préfères et d'être intégré dans ta collectivité. Tu dois aussi avoir accès aux services d'accompagnement dont tu as besoin, par exemple des services à domicile ou en établissement.

Article 20 : Mobilité personnelle

Les enfants handicapés ont le droit de se déplacer et d'être indépendants. Les gouvernements doivent les y aider.

Article 21 : Liberté d'expression et d'opinion, et accès à l'information

Chacun a le droit d'exprimer ses opinions, de demander, recevoir et communiquer des informations et de recevoir des informations sous une forme qu'il puisse comprendre et utiliser.

Article 22 : Respect de la vie privée

Personne n'a le droit de s'immiscer dans la vie privée des gens, qu'ils soient handicapés ou non. Ceux qui sont au courant de certaines choses sur d'autres personnes, par exemple de leur état de santé, doivent garder ces informations pour eux.

Article 23 : Respect du domicile et de la famille

Chacun a le droit de vivre avec sa famille. Si tu es handicapé, ton gouvernement devrait aider ta famille à prendre en charge les dépenses que cela entraîne et à se procurer les informations et services nécessaires. Tu ne devrais pas être séparé de tes parents parce que tu es handicapé! Si tu ne peux pas vivre avec ta famille proche, le gouvernement devrait aider à ce que tu sois élevé dans ta famille élargie ou dans ta collectivité. Les jeunes handicapés ont le même droit que les autres à l'éducation sexuelle et ont, comme les autres, le droit de se marier et de fonder une famille.

Article 24 : Éducation

Tout le monde a le droit d'aller à l'école. Tu ne peux pas être privé d'éducation parce que tu es handicapé. Tu n'as pas à aller dans des écoles réservées aux jeunes handicapés. Tu as le droit de suivre le même enseignement et le même programme que les autres enfants, et ton gouvernement doit t'aider à y arriver. Il doit par exemple mettre à ta disposition les moyens de communication qui permettront aux enseignants de comprendre comment répondre à tes besoins.

Articles 25 et 26 : Santé et réadaptation

Les personnes handicapées ont droit à la même gamme et la même qualité de services de santé, gratuits ou d'un coût abordable, que les autres. Si tu es handicapé, tu as droit toi aussi à des services de santé et de réadaptation.

Article 27 : Travail et emploi

Les personnes handicapées ont, comme les autres, le droit à un travail librement choisi, sans subir de discrimination.

Article 28 : Niveau de vie adéquat et protection sociale

Les personnes handicapées ont droit à l'alimentation, à l'eau salubre, aux vêtements et au logement, sans discrimination. Le gouvernement devrait aider les adultes handicapés qui vivent dans la pauvreté.

Article 29 : Participation à la vie politique et à la vie publique

Les personnes handicapées ont le droit de participer à la vie politique et publique. Une fois que tu as atteint l'âge fixé par les lois de ton pays, tu as le droit de former une association, d'exercer une fonction publique, d'accéder aux bureaux de vote, de voter et d'être élu à une fonction publique, que tu sois handicapé ou non.

Article 30 : Participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports

Les personnes handicapées ont le même droit que les autres de participer aux activités artistiques et sportives, aux jeux, aux films et à d'autres activités amusantes. Les théâtres, les musées, les terrains de jeu et les bibliothèques devraient être accessibles à tous, y compris aux enfants handicapés.

Article 31 : Statistiques et collecte de données

Les pays doivent réunir des données sur les handicaps pour mettre au point de meilleurs programmes et services. Les personnes handicapées qui participent aux recherches sur les handicaps ont le droit d'être traitées humainement et avec respect. Toute information de nature privée qu'elles communiquent doit rester confidentielle. Les statistiques doivent être accessibles aux personnes handicapées et autres personnes.

Article 32 : Coopération internationale

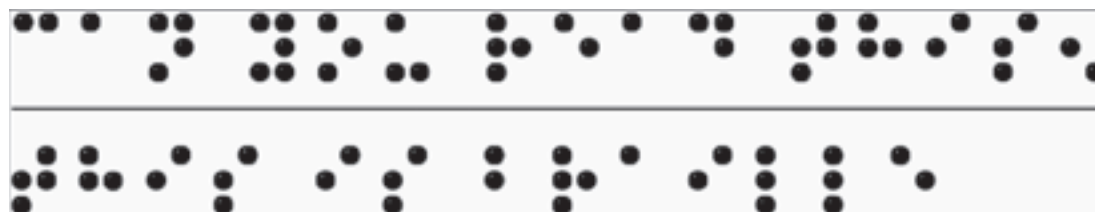
Les pays devraient s'aider les uns les autres à respecter les articles de cette convention. Il faut que les pays qui disposent de moyens importants (informations scientifiques, technologies utiles) les partagent avec d'autres pays, afin qu'un plus grand nombre de personnes dans le monde puisse bénéficier des droits garantis par la Convention.

Articles 33 à 50 : Règles sur la coopération, le suivi et la mise en œuvre de la Convention

La Convention relative aux droits des personnes handicapées comprend 50 articles en tout. Les articles 33 à 50 portent sur la façon dont les adultes, notamment les personnes handicapées et leurs associations, et les gouvernements doivent coopérer pour que toutes les personnes handicapées bénéficient de leurs droits. Voir le texte de ces articles à www.un.org/disabilities.

Document 2 : Différent types de capacités

Source: The Able Crew; pour des informations plus détaillées, consulter <www.theablecrew.org/interactive/blur.htm>.



Peux-tu lire ça ?

C'est du Braille, une méthode utilisée partout dans le monde par les aveugles pour lire et écrire. La première fois que tu vois ou touches un texte écrit en Braille, tu as l'impression que ce n'est qu'une série de points sans queue ni tête! Les caractères du Braille (un arrangement de 1-6 points en relief) représentent les lettres de l'alphabet, la ponctuation, les chiffres et tout ce qui peut être écrit en caractères imprimés.

Voilà comment tu vois ce message si tu as une bonne vue.

Voilà comment tu vois ce message si tu as une mauvaise vue.

Voilà comment tu vois ce message si tu as une mauvaise vue.

Voilà comment tu vois ce message si tu as une mauvaise vue.

La langue des signes



Annexe I :

Comment favoriser l'inclusion

Troubles du développement/cognitifs/de l'apprentissage

Ces troubles varient énormément et peuvent être difficiles à détecter. Une personne qui souffre de troubles de l'apprentissage possède souvent une intelligence moyenne ou supérieure à la moyenne, mais elle a de la difficulté à apprendre, mémoriser et communiquer des informations. Les troubles de l'apprentissage se manifestent sous des formes différentes et limitent la capacité de la personne qui en souffre de suivre une scolarité normale. Certains troubles cognitifs peuvent être plus graves et limiter la compréhension. Les troubles du développement se manifestent parfois par des troubles sensoriels et par l'autisme.

Comment favoriser l'inclusion :

- Utiliser des mots simples, résumer et répéter l'information de plusieurs manières différentes.
- Utiliser des représentations visuelles pour expliquer les idées abstraites.
- Vérifier que la personne comprend bien le sujet ou l'activité.
- Intégrer des activités pratiques dans la routine.

Troubles auditifs et visuels

Certaines personnes souffrent d'une perte partielle ou totale de l'ouïe ou de la vue. Certaines personnes sont nées comme ça (trouble congénital), d'autres ont eu un problème plus tard dans la vie (trouble acquis). Pour les troubles auditifs, on parle aussi de surdité et pour les troubles visuels, de cécité.

Comment favoriser l'inclusion :

- Présenter l'information sous diverses formes. Par exemple, certaines personnes souffrant de troubles auditifs utilisent la langue des signes, savent lire sur les lèvres ou préfèrent que l'information soit donnée par écrit.
- Quand vous parlez à une personne qui souffre de troubles auditifs, assurez-vous d'abord que vous avez toute son attention et faites des gestes en parlant.
- Donnez des explications supplémentaires aux personnes qui souffrent de troubles visuels. Si vous montrez une image, décrivez-la. Si vous distribuez des textes, essayez d'obtenir des exemplaires en Braille. Ou lisez le texte à haute voix.

Troubles de la mobilité

Les troubles de la mobilité ou les handicaps physiques obligent souvent les personnes à utiliser des équipements d'assistance comme les chaises roulantes, les cannes ou les prothèses orthopédiques. Les handicapés physiques peuvent avoir de la difficulté à se déplacer et à prendre soin d'elles-mêmes.

Comment favoriser l'inclusion :

- S'assurer que le bâtiment est accessible. Éviter les escaliers et s'assurer que les portes sont assez larges pour laisser passer une chaise roulante.
- Pendant les activités pratiques, vérifiez si certains participants ont des difficultés sur le plan physique. Placez les enfants deux par deux pour qu'ils puissent s'entraider.
- Demandez aux personnes handicapées si elles ont besoin de quelque chose. Faites preuve de souplesse pour adapter les activités aux différentes capacités.

Troubles psychosociaux

Les troubles psychosociaux ne sont pas visibles immédiatement. Cette catégorie comprend les troubles bipolaires, la dépression et beaucoup d'autres troubles.

Comment favoriser l'inclusion :

- Traitez la personne avec respect et tenez compte de ses opinions et de ses pensées lors des discussions.
- Donnez-lui des choix et une certaine autonomie pendant le programme, autorisez une participation souple et discutez avec elle à l'avance de ses besoins.

Pour de plus amples informations :

Section de la protection de l'enfant
Division des programmes
Fonds des Nations Unies pour l'enfance
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis
pubdoc@unicef.org
www.unicef.org/french

ISBN: 978-92-806-4434-0

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Mai 2009

unicef 
unissons-nous
pour les enfants